

FRANCE CATHOLIQUE

D O N N E R D E S R A C I N E S A U F U T U R

HEBDOMADAIRE

N°3846

du 23 février 2024

1,50 € - 101^e année

Avortement

LA BATAILLE DE LA VIE

14^e SEMAINE :

QUI PEUT DOUTER QU'IL S'AGIT
BIEN D'UN PETIT HOMME ?



UNE ANNÉE
AVEC LE SACRÉ-CŒUR

MARIE, REINE DE FRANCE

NOTRE-DAME DE VIE



France catholique poursuit son tour de France marial : cette semaine, les Yvelines.



Notre-Dame de Vie,

**nous venons te confier nos prières,
toi qui as donné naissance
à celui qui est la source de vie.**

**Intercède auprès de ton Fils,
lui qui est la Vie, le Chemin et la Vérité.**

**Que notre existence, jour après jour,
soit animée par l'Esprit Saint,
Esprit de force et de vie.**

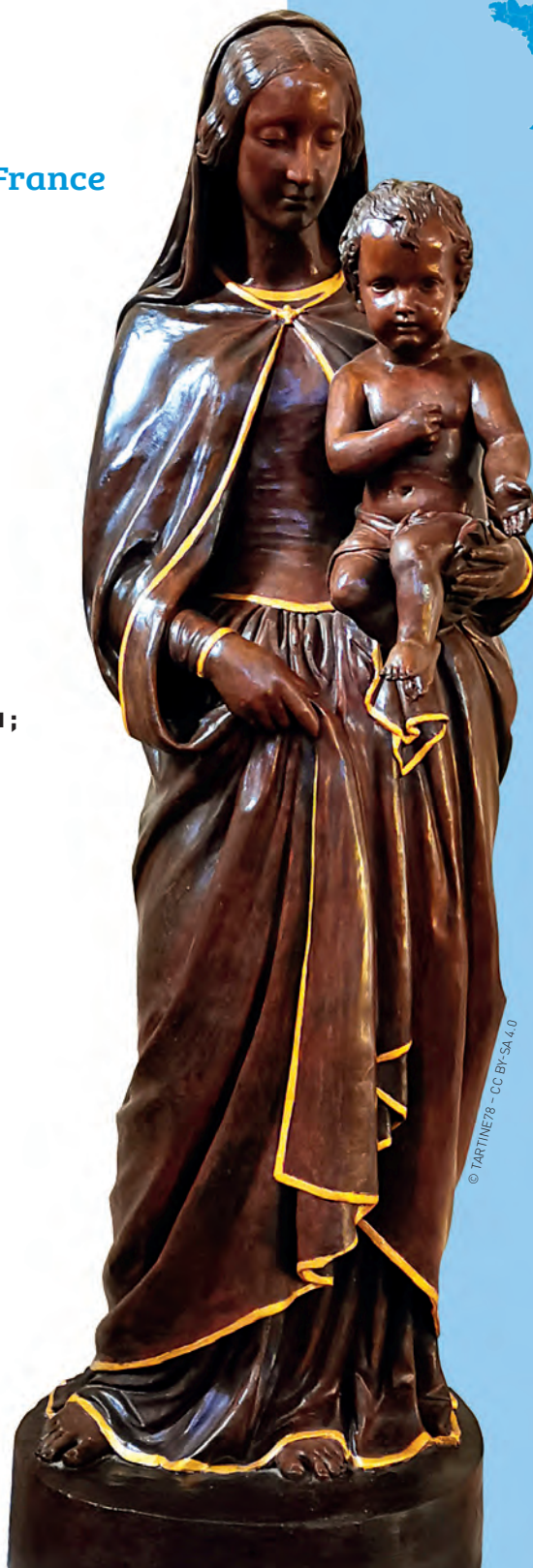
**Que nous soyons ouverts à toute vie, don de Dieu ;
que nous travaillions à une vie
toujours plus digne et respectueuse
des plus petits et des plus fragiles.**

**Que nous soyons des témoins joyeux
de la vie de Dieu offerte à toute personne.**

Amen.

*Prière pour la défense de la vie,
Mgr Luc Crépy, évêque de Versailles.*

Vierge à l'Enfant dans l'église Saint-Pierre de **CHAVENAY**. Située au cœur du village de Chavenay, à l'ouest de Versailles, l'église Saint-Pierre défie le temps depuis au moins mille ans : elle est déjà mentionnée dans la chartre de Robert le Pieux, datée du 28 mars 1003. Classée monument historique, cette église reste très homogène, bien qu'elle ait connu différentes phases de construction et de nombreuses restaurations.



© TARTINE78 - CC BY-SA 4.0

**Rendez-vous en page 39 pour tout savoir sur la dévotion mariale dans les Yvelines.
Un sanctuaire marial vous est cher ? Envoyez-nous vos informations (histoire, photos, ex-voto...)
au 21, rue de Varize, 75016 Paris / contact@france-catholique.fr**



ACTUALITÉ

10 Entretien avec Bruno Retailleau
« Un point essentiel :
la clause de conscience »

GRAND ANGLE

12 Constitutionnaliser
l'avortement ?
La bataille de la vie



© MICHEL POURNY

LE PETIT FC

19 Saint Polycarpe

ESPRIT

26 Apologétique
Massacre des innocents

CULTURE

28 Simone Weil « Refonder
la démocratie sur les besoins
de l'âme »

Couverture : Fœtus de 14 semaines (illustration).
© Science Photo Library / Alamy.

FRANCE CATHOLIQUE (hebdomadaire)

21, rue de Varize, 75016 Paris

Téléphone : 01 44 54 22 64 -

Courriel : contact@france-catholique.fr

Principal actionnaire : groupe Bolloré. Président,
directeur de la publication : **Aymeric Pourbaix**
- Éditorialiste : **Gérard Leclerc** - Secrétaire de
rédaction : **Brigitte Pondaven**.

N° Commission Paritaire de la Presse : 1025 C 85771

- ISSN 0015-9506 - CNIL pour le journal : n°763 793 -

CNIL pour le site Internet : n° 678 405

édité par la SAS Éditions du Point du Jour,

au capital de 1 368 367 € -

R.C.S. Paris 833 658 339 - Siret : 833 658 339 00027 -

APE : 5814Z.

Imprimé par **Imprimerie Champagne II**,
Rue de l'Étoile,

ZI les Franchises, 52200 Langres.

Site Internet : Cephaz, 7, place du Ruisseau,

43290 Montfaucon-en-Velay.

<http://www.france-catholique.fr>

Les documents envoyés spontanément ne sont pas retournés.
France Catholique est une marque déposée à l'Inpi. **Ne paraît pas de la mi-juillet à fin août, ni fin décembre.**

AVORTEMENT

OÙ SONT LES FILS ?

par Aymeric Pourbaix

La protection de la liberté d'expression, dont il a été tant question ces derniers jours, et à juste titre (cf. p. 8-9), n'aurait-elle pas son angle mort, ou plus exactement sa pierre d'achoppement ? Car s'il existe un domaine où depuis longtemps, plane la menace d'une interdiction de penser en dehors de l'idéologie dominante, c'est bien le début de la vie. Depuis 1975 et le vote de la loi Veil, la législation s'est renforcée au point de faire de l'avortement un « dogme » républicain, contre lequel il deviendrait presque délictueux d'émettre une opinion contraire. Au point que ni les politiques ni les médias grand public, à de rares exceptions près, n'osent plus remettre en

question le bien-fondé de cet acte de donner la mort. Au point qu'il faille désormais qualifier la souffrance des femmes ayant avorté de « deuil caché », selon le titre d'un récent documentaire sur KTO. Fait rare, le Vatican est même intervenu pour s'opposer au projet d'inscrire l'avortement dans la Constitution française, en dénonçant une complète inversion des valeurs dans ce projet de « *Constitution contraire à la vie* ».

Rupture civilisationnelle

Comment en est-on arrivé à cette véritable rupture civilisationnelle qui consiste à nier une réalité humaine aussi universelle que la vie, dans un Occident judéo-chrétien fondé depuis des millénaires sur les Dix Paroles sacrées données par Dieu à Moïse ? Dans une récente conférence à l'Académie d'études sociales, Marguerite Peeters, spécialiste des enjeux éthiques à l'échelle internationale, y répond magistralement, en remontant à la racine qui est, selon elle, d'ordre théologique.

La cause de cette révolution culturelle libertaire, qui est une déconstruction de la notion même de personne, est en effet le rejet de la paternité de Dieu, affirmée-elle, par la philosophie des Lumières. À la différence de Dieu le Père, l'Être suprême, ou le Grand Architecte, prôné par les révolutionnaires « *se désintéresse totalement du sort de ses créatures. Le citoyen démocratique moderne issu de la Révolution est donc un orphelin* ».

Plus encore, si Dieu n'est pas un Père aimant dont la Providence gouverne toutes choses, ce citoyen n'est pas non plus fils : il ne reçoit pas d'un autre son identité, son histoire et sa vie. À travers la paternité, celle de Dieu puis celle des pères de famille, ce sont ainsi l'engendrement et la filiation qui ont été rejetés.

La révolution sexuelle des années 1960 a fait le reste, en donnant à l'homme et à la femme la possibilité de maîtriser par la technique la fécondation, et par la loi le droit de vie et de mort sur l'enfant à naître. Tel Prométhée déroband le feu aux dieux, l'homme a affirmé sa volonté et sa liberté au détriment « *d'une vie d'obéissance filiale au Père commun* », note le philosophe Pierre Manent.

Dès lors que la seule raison n'apparaît plus suffisante pour assurer le respect du droit naturel à la vie, conclut Marguerite Peeters, c'est désormais à la foi « *de prendre d'une certaine façon la défense de la raison* ». Comment ? D'abord en contemplant le mystère du Fils, Jésus, vrai Dieu et vrai homme, et cette relation d'amour au sein de la Sainte Trinité, dont sainte Élisabeth de la Trinité disait : « *Ne vous découragez pas, vous n'avez pas encore lu dans le grand cœur du bon Dieu, vous ne savez pas tout l'amour qu'il renferme et combien, en sa paternité, il s'occupe et pense à vous.* » ♦

Rejet de la paternité de Dieu

ORAISONS ET LECTURES

Messe de Paul VI

Prière d'ouverture :

Seigneur Dieu, tu nous as dit d'écouter ton Fils bien-aimé ; fais-nous trouver dans ta parole la nourriture de notre vie spirituelle, afin que, d'un regard purifié, nous ayons la joie de contempler ta gloire.

Prière sur les offrandes :

Que cette offrande, nous t'en prions, Seigneur, nous purifie de nos péchés : qu'elle sanctifie le corps et l'esprit de tes fidèles, pour les préparer à célébrer les fêtes pascales.

Prière après la communion :

Après avoir communiqué, Seigneur, aux mystères de ta gloire, nous tenons à te rendre grâce, car tu nous donnes déjà sur cette terre d'avoir part aux biens du ciel.

1^{re} lect. : Gn 22, 1-2. 9-13. 15-18.
Ps. : 115. 2^e lect. : Rm 8, 31b-34.
Évangile : Mc 9, 2-10. « Celui-ci est mon Fils bien-aimé : écoutez-le ! »

Messe de saint Pie V

Collecte : Ô Dieu, qui voyez que nous n'avons de nous-mêmes aucune force, gardez-nous au dedans et au dehors, afin que notre corps soit préservé de toute Adversité, et notre âme purifiée de toute pensée mauvaise.

Secrète : Nous vous en supplions, Seigneur, jetez un regard favorable sur ce présent sacrifice, afin qu'il augmente notre piété et contribue à notre salut.

Post-communion : Nous vous adressons d'ardentes supplications, Dieu tout-puissant, afin qu'à ceux que vous nourrissez de vos sacrements, vous accordiez aussi de vous servir dignement en ayant une conduite qui vous soit agréable.

Épître : 1 Th 4, 1-7.
Évangile : Mt 17, 1-9. « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaisances ; écoutez-le ! »

“ **À MÉDITER** par le Père Michel Gitton
DIVIN FAVORITISME

« **J**ésus prit avec lui Pierre, Jacques et Jean, et les emmena, eux seuls, à l'écart. » Dans l'Évangile, le Christ n'arrête pas de faire des préférences. Il en choisit douze, puis 72. Il met Pierre à part et lui

confie son troupeau. De Jean, on dit qu'il est « le disciple que Jésus aimait ». Et puis ces trois qui l'accompagnent dans ses grands moments – Transfiguration, guérison de la fille de Jaïre, Agonie à Gethsémani !

Il n'y a pas beaucoup d'égalité dans la manière de faire du Seigneur avec ses proches. Cela pourrait nous choquer et nous avons envie de dire que, si certains l'ont quitté, c'est peut-être à cause de cela. Les neuf disciples qui ont attendu en bas du mont Thabor, pendant que Jésus était là-haut avec ses trois privilégiés, n'ont peut-être pas très bien vécu cet épisode.

L'expérience de sa gloire

C'est ce que pense le monde. Mais si nous voulons comprendre quelque chose à ce que veut faire Jésus, il faut sortir de ces comparaisons. Il y a eu sans doute bien d'autres occasions où le Maître a su entourer de sa merveilleuse amitié Nathanaël, Jacques fils d'Alphée et tous les autres. Tous avaient leur place – et quelle place ! – dans son Cœur : « Mes petits enfants, je ne suis plus avec vous que pour un peu de temps... » (Jn 13, 33) . Mais il n'a pas attendu la même chose de chacun. Avec eux, il construit l'avenir. Il fallait que ceux qui porteraient la plus grande responsabilité dans l'annonce de la Bonne Nouvelle,

vécussent près de lui une expérience plus immédiate de sa gloire.

Ses attentions étaient donc utilitaires, me direz-vous ? Non pas, car, en donnant à chacun sa place dans la diffusion de la Parole, c'est à eux d'abord qu'il pensait. Ce sont eux

qui grandiront et se développeront dans la collaboration avec le Christ. Obligés de s'ajuster les uns aux autres, ils apprendront à s'oublier et à respecter le charisme des autres. Identifiés à leur Maître dans la contradiction du monde, ils vivront dans leur chair le refus, l'indifférence, l'éloignement de beaucoup. Et c'est comme cela qu'ils deviendront des saints. « Viens, bon et fidèle serviteur, en peu de choses tu as été fidèle, sur beaucoup je t'établirai ; entre

dans la joie de ton seigneur ! » (Mt 25, 23). Quelle conclusion faut-il en tirer pour nous qui commençons le Carême ? Que nous n'avons pas à nous préoccuper de la place que nous occupons, de la façon dont nous sommes reconnus par les autres. « Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? », dit l'autre lecture de ce dimanche. Du moment que nous avons accès à l'amitié de Jésus, que nous

recevons ses sacrements, que sa parole nous est dispensée, nous avons l'essentiel. Si le Seigneur nous fait l'honneur de nous permettre de jouer un rôle pour l'avancée de nos



Détail de la Transfiguration, 1516-1520, Raphaël, Pinacothèque vaticane.

Tous avaient leur place dans son Cœur

frères, béni soit-il ! Mais n'attendons pas cela pour servir. L'avancée de l'Église est la résultante de beaucoup d'efforts cachés, d'échecs offerts, d'humble disponibilité.

« De quelque manière qu'on le fasse, le Christ est annoncé, je m'en réjouis, et je m'en réjouirai encore » (Ph 1, 18). ♦

SAINT AUGUSTE (29 FÉVRIER)

AUGUSTE CHAPDELAINÉ

Au regard des hommes, c'est un saint qui n'a pas de chance !

Les biographes trop pressés le font naître à La Rochelle, alors qu'il est né à La Rochelle-Normande, dans la Manche, en 1814. Il est le 9^e enfant d'une famille pauvre. Auguste Chapdelaine est ordonné prêtre en 1843 pour les Missions étrangères de Paris et part pour la Chine en 1851. Après deux ans, il quitte Hong Kong pour le Kouang-si, une province qui n'avait plus de prêtre depuis un siècle et demi. On ne lui donne aucun confrère, il sera seul. Là, au bout de dix jours, il est arrêté et incarcéré pour une vingtaine de jours. Il est relâché grâce à la bienveillance du mandarin, intrigué par cet étranger si humble. Son apostolat est fécond. Pendant deux ans, il parcourt villages et campagnes des environs. Plus de 200 néophytes sont convertis par ses soins.

Mais, en 1856, il est dénoncé au nouveau mandarin, qui est animé d'une haine implacable contre les chrétiens. Avec lui, 25 chrétiens sont torturés, dont Laurent Pé-mou, baptisé depuis cinq jours, qui est le premier à comparaître et à être décapité. Puis c'est le tour de la jeune veuve Agnès, chargée de la formation des femmes catéchistes. Enfermée dans une cage, mutilée, consumée par la faim et la soif, elle meurt au bout de quatre jours. Le Père, appelé Ma Lai en chinois, est interrogé à son tour. Il répond aux premières questions, mais ensuite garde le silence face à l'impertinence de ses geôliers. Il reçoit 300 coups de rotin dans le dos sans se plaindre. Sa cruelle et longue agonie se termine par le supplice de la cage suspendue – strangulation lente.



© DOMAINE PUBLIC

Auguste Chapdelaine (1814-1856), saint prêtre et martyr.

Le 29 février 1856 au matin, comme il respire encore, le mandarin le fait sortir de sa cage et ordonne à un sbire de le décapiter à la hache. L'année est bissextile et il a le malheur de mourir à 42 ans le 29 février... Béatifié en 1900 par Léon XIII, sa fête n'a donc lieu que tous les quatre ans. Comble d'oubli, nos calendriers omettent qu'il a été canonisé par Jean-Paul II en l'an 2000, fixant sa fête au 9 juillet avec le groupe des 120 martyrs de Chine. Comble de malheur, sa maison natale a été détruite par un incendie le 2 août 1944, suite à l'explosion d'un camion allemand auquel des soldats américains avaient mis le feu. Une stèle marque l'emplacement depuis 1956, centenaire de sa mort.

Étymologie du nom

Si Auguste vient du latin *augustus*, « consacré par les augures » et donc « vénérable », son patronyme appartient à la catégorie des sobriquets. Chapdelaine : « Celui qui porte ou vend des manteaux de laine ». Chapdelaine trouvera son heure de gloire dans le roman de Louis Hémon, *Maria Chapdelaine*, publié en 1913.

Pensée spirituelle d'Auguste Chapdelaine

« *J'exhorte les hommes à faire le bien et à mériter par là le bonheur du Ciel.* »

Courte prière

« *Dieu, étends la main ! N'oublie pas pour toujours les malheureux !* » (Psaume 9.) ♦

Défendante Génolini

HYMNE DE CARÊME DANS LA FOI EN DIEU

Dei fide, qua vivimus,
qua spe perenni credimus,
per caritatis gratiam
Christi canamus gloriam.

Qui ductus hora tertia
ad passionis hostiam,
crucis ferens suspendia
ovem reduxit perditam.

Precemur ergo subditi,
redemptione liberi,
ut eruat a saeculo
quos solvit a chirographo.

Christum rogamus et Patrem,
Christi Patrisque Spiritum ;
unum potens per omnia,
fove precantes, Trinitas.



© PHILIPPE LISSAC - GODONG

Le Portement de croix, 1446, Biagio d'Antonio, musée du Louvre, Paris.

Dans la foi en Dieu, dont nous vivons,
dans l'espérance sans fin
par laquelle nous croyons,
par la grâce de la charité,
chantons la gloire du Christ.

Conduit à la troisième heure
à l'immolation de sa Passion,
chargé du gibet de la Croix,
il a ramené la brebis perdue.

Prions donc avec soumission
qu'après nous avoir libérés
par la Rédemption,
il arrache au monde
ceux dont il a acquitté la dette.

Implorons le Christ et le Père
et l'Esprit du Père et du Christ :
ô Trinité, une et puissante
daigne écouter ceux qui te prient.

**Hymne de Carême pour l'office de tierce,
auteur inconnu, au moins du VII^e siècle.**

PAPE FRANÇOIS ENTRER DANS LE DÉSERT

Le 18 février, pour le premier dimanche de Carême, le pape François a expliqué, au cours de l'Angélus, qu'à l'image du Christ, « nous sommes nous aussi invités à « entrer dans le désert », c'est-à-dire dans le silence, dans le monde intérieur, à l'écoute du cœur, au contact de la vérité ». Cela permet de découvrir les « bêtes sauvages de l'âme », de les apprivoiser et de les combattre. Ces bêtes sont les « passions désordonnées qui divisent notre cœur et tentent de le posséder. Elles nous attirent, elles semblent séduisantes mais, si nous n'y prenons pas garde, elles risquent de nous déchirer », a dit le pape François. Dans le désert, il faut aussi discerner les « bonnes inspirations divines qui nous unifient dans l'harmonie : elles désaltèrent le cœur, infusent le goût du Christ, le goût du Ciel », a déclaré le Saint-Père en soulignant que, pour y parvenir, il est nécessaire de faire silence et d'entrer dans la prière. Pour conclure, le Pape a invité les fidèles à se confier à la Vierge. ♦



Dordogne : un calvaire vandalisé

« C'est méprisable, écœurant, puéril... Tout le monde se moque de tout », juge Quentin Marty, propriétaire du terrain, à Saint-Pantaly-d'Excideuil, en Dordogne,



Après Sainte-Sophie, une autre église d'Istanbul va être reconvertie en mosquée. Les prières musulmanes devaient reprendre le vendredi 23 février dans l'église Saint-Sauveur-in-Chora. Le projet de conversion de cette église, qui était un musée depuis 1948, a été décidé en 2020. Ses fresques et mosaïques vont être recouvertes de tapis rouges (illustration : Anastasis, XIV^e siècle).

sur lequel s'élève un calvaire depuis les années 1800. Depuis le 24 décembre, le mot « Islam » a été tagué sur la croix, à l'aide d'une bombe de peinture noire, au-dessus d'un croissant. Cette information a été rendue publique le 15 février par l'association *SOS Calvaire*, prévenue de cette dégradation par un habitant de la région. Le propriétaire du terrain explique n'avoir pas encore eu le temps de porter plainte auprès de la gendarmerie mais compte bien le faire, ainsi que nettoyer le calvaire.

Mozambique : le Saint-Sacrement sauvé d'une attaque

Le 12 février, le presbytère, l'église et les locaux de la paroisse Notre-Dame-d'Afrique de Mazeze, dans le nord du Mozambique, ont été victimes d'une attaque terroriste. La région fait face à une montée de violence causée par des milices affiliées à Daech. Le Père Salvador Maria Rodrigues de Brito, curé de la paroisse, a expliqué avoir réussi à sauver le Saint-Sacrement qui se trouvait dans la chapelle avant l'arrivée des terroristes.

Paris : des écoles privées menacées

Sept établissements catholiques privés sous contrat avec l'État sont dans le collimateur de la mairie de Paris. Plusieurs parcelles de ces établissements sont « réservées par la mairie dans le cadre du projet du futur Plan local d'urbanisme (PLU) de Paris pour la construction de logements sociaux », déplore Catherine Lécuyer, conseillère municipale à la mairie du VIII^e arrondissement. Si le PLU est adopté, chacune de ces écoles devra consacrer une part de son terrain à des logements sociaux en cas d'opération de rénovation ou d'extension de ses locaux.

Notre-Dame : le démontage de l'échafaudage a débuté

La pointe de la flèche de la cathédrale est désormais visible. À dix mois de la réouverture de Notre-Dame de Paris, le 7 décembre, le chantier de la toiture a suffisamment avancé pour que soit enlevée une partie des échafaudages. Le nouvel objectif : pouvoir admirer la cathédrale libérée de son corset métallique à l'été 2024. ♦ Paul Laurent

POLITIQUE

UN DÉNI
DE DÉMOCRATIE

Quel est le point commun entre le Conseil d'État, la Cour des comptes et le Conseil constitutionnel? L'entrave au débat démocratique de la part de ces trois institutions.

Début janvier, on apprend que Pierre Moscovici, premier président de la Cour des comptes, a de son propre chef décidé de reporter la publication d'un rapport de la Cour sur la « politique de lutte contre l'immigration irrégulière », pour ne pas interférer avec le vote de la loi « immigration » alors discutée au Parlement. Il s'en justifie sans vergogne, en expliquant que les conclusions de son rapport auraient pu influencer la représentation nationale dans le sens d'un durcissement anti-immigration si elles avaient été portées à la connaissance des parlementaires.

Censure de la loi

Le 25 janvier, c'est le Conseil constitutionnel qui censure 32 articles de la loi immigration pour des raisons de pure forme. C'est ainsi que toutes les dispositions votées par le Sénat – durcissement du regroupement familial, conditionnement de l'accès aux aides sociales non contributives pour les étrangers, quotas migratoires annuels, déchéance de nationalité des binationaux et rétablissement du délit de séjour irrégulier – ont été expurgées de la version finale du texte pour le plus grand plaisir du gouvernement qui avait appelé de ses vœux une telle censure.

Enfin, le 13 février, le Conseil d'État, statuant au contentieux sur un recours intenté par Reporters sans frontières, enjoint à l'ARCOM de contrôler le pluralisme de la chaîne CNews en tenant le



© FRED DE NOVELLE - GODOING

décompte des interventions de l'ensemble des participants aux programmes diffusés, y compris les chroniqueurs, animateurs et invités, ce qui obligerait l'ARCOM à accoler à chacun d'eux une étiquette politique.

Crispation du pouvoir

Dans les trois cas de figure, on assiste à un déni de démocratie et de pluralisme de la part d'institutions politisées qui outrepassent leur rôle et s'abritent derrière le droit pour faire de la politique. C'est le retour du despotisme éclairé de la part d'élites qui prétendent gouverner à la place du peuple sans tenir compte

des aspirations qui s'expriment démocratiquement ou par la voie d'un média. Il y a quelques années, l'essayiste Bérénice Levet a publié *Le Crépuscule des idoles progressistes* et le géographe Christophe Guilluy *Le Crépuscule de la France d'en haut*. Or on sait, depuis Marx, qu'une minorité au pouvoir qui sent la réalité lui échapper tend à se radicaliser; c'est ce que font les hautes juridictions citées. On peut donc voir leur comportement comme une bonne nouvelle pour l'avenir de notre pays! ♦

Benoît Dumoulin, directeur d'Ichthus

En bref

États-Unis : moins d'avortements

Le nombre d'avortements aux États-Unis a diminué d'environ 8 % depuis que la Cour suprême a décidé, le 24 juin 2022, de laisser chaque État fédéré fixer sa propre législation. C'est ce que révèle un rapport fédéral qui vient d'être publié. L'avortement, qui n'est donc plus un droit fédéral, est aujourd'hui interdit dans 14 États américains, et d'autres en ont réduit la pratique. Résultat : près de 32 000 avortements de moins en 2022 par rapport à l'année précédente.

Université : l'entrisme des Frères musulmans

Les prières musulmanes se multiplient à l'université. C'est ce que constate le syndicat étudiant UNI, qui a diffusé sur les réseaux sociaux des vidéos d'étudiants priant dans des bibliothèques universitaires, à Montpellier comme à Aix-Marseille. Des photos montrent aussi des étudiantes portant un voile intégral dans une salle informatique de l'université de Lille – ce qui est interdit. L'UNI voit dans la multiplication de ces incidents l'influence des Étudiants musulmans de France (EMF), proches des Frères musulmans.

Grèce : légalisation du « mariage » homosexuel

« Les enfants ont un besoin inné et donc le droit de grandir avec un père et une mère. » C'est ce qu'a rappelé, en vain, l'Église orthodoxe en Grèce lors du vote par le Parlement, le 15 février, d'une loi autorisant le mariage homosexuel. La Grèce est le premier pays chrétien orthodoxe à légaliser l'adoption par des « couples » homosexuels. ♦

Fabrice Madouas

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'HEURE DES CENSEURS ?

En enjoignant l'Arcom (ex-CSA) de renforcer son contrôle sur la chaîne CNews, le Conseil d'État a pris une décision qui pourrait bien refléter une tentation liberticide préoccupante. De nombreuses voix se sont élevées pour s'en inquiéter.

Dans ses *Exorcismes spirituels* (1997), le regretté Philippe Muray avait employé une des expressions dont il avait le secret pour décrire l'inflation des règles, décrets, lois qui – s'accumulant – enserrant les citoyens dans un carcan juridique étouffant : « *L'envie de pénal.* » C'est bien à une éruption de cette « envie », plus spectaculaire que d'habitude, que l'on vient d'assister avec la demande formulée le 13 février à l'Arcom par la plus haute juridiction administrative, le Conseil d'État, afin que soit strictement contrôlé le respect du pluralisme par la chaîne d'information en continu, dans un délai de six mois. Un véritable camouflage pour le régulateur des médias, dont le président Roch-Olivier Maistre avait estimé il y a un an que CNews respectait strictement le pluralisme politique, et qui affirme dans *La Tribune* (18/02) que « *l'Arcom n'est ni la police de la pensée ni un tribunal d'opinion* ».

Un danger réel

On ne s'attardera pas ici sur la réflexion que suscite cette décision sur l'accroissement ininterrompu du « pouvoir des juges » (lire à ce sujet la chronique de Benoît Dumoulin page 7), mais plutôt sur la menace que fait peser cette décision sur la liberté d'expression. Car le danger est réel. Il ne menace pas seulement dans les régimes autoritaires. La singularité, ici, repose sur

Extension du contrôle des antennes



La régie d'une télévision. Un contrôle accru fait peser une menace sur la liberté d'expression.

le fait que ces atteintes sont portées par ceux-là qui sont censés la défendre : rien n'a changé en France depuis Saint-Just. Un exemple ? L'inénarrable association Reporters sans frontières, qui avait saisi le conseil d'État, et dont le président, Christophe Deloire, semble obsédé par le projet d'interdire les voix dissidentes. Quitte à susciter l'inquiétude de nombreux médias, pourtant éloignés de la « ligne CNews » : le Conseil d'État demande en effet à l'Arcom d'évaluer désormais la coloration politique de tous les chroniqueurs et intervenants pour juger ou non de la politisation de l'antenne : du jamais-vu !

Et pourtant, quelqu'un comme la chercheuse Julia Cagé, en première ligne contre CNews depuis des années, peut oser affirmer qu'il s'agit d'« une excellente nouvelle

pour le respect du pluralisme ». Où donc ? Dans *L'Humanité* (15/02). Sans rire...

Risque d'arbitraire

Un avocat, Benoît Huet, signataire d'un livre avec la susnommée Julia Cagé en 2021, a tenté de défendre la même vision sur France Culture (15/02). Quitte à se tirer une balle dans le pied en s'efforçant d'expliquer la façon dont pourrait s'appliquer cette extension du contrôle des antennes : « *Il n'a jamais été demandé de mettre des étiquettes sur les personnes et ce serait une erreur de le faire, car ce serait un débat infini. Ce que nous dit le rapporteur public, c'est qu'il ne faudra pas rentrer dans un travail du micro-détail sur chaque séquence d'émission, mais prendre dans son ensemble le travail d'une chaîne.* » Autrement dit, il n'y aura pas de critères précis d'évaluation de la politisation des

intervenants et l'appréciation se fera globalement, « au doigt mouillé » : c'est la porte ouverte à tous les arbitraires. Une nuance cependant : la mesure semble tellement inapplicable que l'on peut douter qu'elle soit mise en œuvre un jour. Interrogés dans *Le Parisien / Aujourd'hui en France* (18/02), Hervé Beroud du groupe Altice (BFMTV, RMC), Catherine Laborde (ex-membre du CSA) ou encore Denis Olivennes (ancien patron de *Libération*) ont fait part de leur scepticisme.

Un grand bond en arrière ?

Il est cependant des médias où le bon sens prime encore, même si le bon sens est devenu suspect, ravalé à un inquiétant sentiment populiste inavoué. « *Quelle défaite pour la liberté ! Entendons-nous bien pour commencer : il ne s'agit pas ici de CNews, que chacun est libre d'apprécier*

ou de détester. Le problème est celui de notre liberté d'expression à tous. Sommes-nous en train de réinventer, de manière insidieuse, une forme de ministère de la Vérité ? La réponse est malheureusement oui, et tout le monde, qu'il soit de gauche, de droite ou du centre, devrait s'en alarmer », s'inquiète Étienne Gernelle, dans son éditorial du *Point* (14/02). « *Que les imbéciles qui se réjouissent aujourd'hui de la mise au pas de CNews ne viennent pas se plaindre ce jour-là : ils auront contribué à fabriquer le monstre* » ajoute-t-il. « *On est en train de revenir à la situation antérieure à 1881, c'est-à-dire une censure par contingentement et surveillance, ce qui revient à asphyxier la prise de parole* » observe sur Europe 1 (15/02) le politologue Dominique Reynié, faisant allusion au vote de la fameuse loi sur la liberté de la presse, matrice de tout le droit des médias. ♦



EN QUÊTE D'ESPRIT

L'actualité d'un point de vue spirituel, religieux et philosophique

CHAQUE
DIMANCHE
À 13 H et 21 H

Dimanche 25 février
« **IVG : que dit l'Église ?** »

avec
avec Cécylia Rançon,
Sylvie Lepetit
et Lucie Pacherie.

Présenté par Aymeric Pourbaix,
avec Véronique Jacquier

À regarder à la télévision
ou sur www.cnews.fr
Replays disponibles sur le site



Le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, l'a annoncé le 18 février : la croissance française sera inférieure à la prévision initiale du gouvernement. Elle devrait atteindre 1 % au lieu de 1,4 %. Dix milliards d'euros d'économies seront réalisés sur le budget de l'État.

CONSTITUTIONNALISATION DE L'IVG

« UN POINT ESSENTIEL : LA CLAUSE DE CONSCIENCE »

Comme Gérard Larcher, le Président du groupe LR au Sénat, Bruno Retailleau, est contre l'inscription de l'IVG dans la Constitution. Entretien.

Le Président du Sénat a déclaré que la Constitution n'était pas un « catalogue de droits sociaux et sociétaux ». Le Sénat peut-il faire barrage à la constitutionnalisation de l'avortement ? Quels sont les rapports de force ?



D.R.

Bruno Retailleau :

Gérard Larcher a eu raison : si aujourd'hui le droit à l'IVG est constitutionnalisé, pourquoi pas demain, le droit au logement ou même le droit à l'euthanasie,

si cette dernière était adoptée ? Je crois profondément que, si le législateur met le doigt dans la machine à constitutionnaliser les « droits », il y laissera le bras, puis le corps ! Et aussi une certaine idée de la Constitution : soit nous acceptons que notre norme suprême devienne un catalogue de droits sociétaux, soit nous le refusons. Je ne sais pas quelle sera l'issue de ce débat mais nous sommes un certain nombre, au Sénat, à refuser cette dérive et nous le dirons. Au-delà des rapports de force, c'est une question de conviction.

La commission des Lois du Sénat insiste sur la liberté de conscience des professionnels de santé. Faut-il constitutionnaliser la clause de conscience des médecins et des sages-femmes ?

« Nous sommes un certain nombre à refuser cette dérive »



© ROMAIN VINCENTS - CC BY-SA 3.0

L'hémicycle du Sénat. « Nous ne sommes pas obligés de courir après l'extrême gauche. »

En droit, les mots ne sont jamais anodins. Si la formulation actuelle d'une « liberté garantie » est retenue, alors elle fera naître un droit opposable, et la clause de conscience des soignants risque donc, à terme,

d'être menacée. En effet, des associations ou de simples citoyens pourront s'estimer fondés à mettre en cause les médecins ou sages-femmes qui, pour des motifs de conscience, ne souhaiteraient pas pratiquer des IVG et donc refuseraient de « garantir » cette liberté. C'est un point essentiel, sur lequel je me battraï : il en va aussi de l'idée que je me fais de la médecine.

Inscrire dans la Constitution le droit de l'enfant à naître ne serait-il pas plus clair et percutant ?

Sur le plan strictement juridique, à partir du moment où le droit à l'IVG est présenté comme une « liberté garantie » dans la Constitution, c'est ce principe, et lui seul, qui l'emportera sur tout le reste...

Beaucoup ont dit que ce projet était « inutile » car l'IVG n'était pas menacée en France. Mais comment garantir le principe de la défense de la vie humaine, au-delà des arguments purement contingents ?

D'abord, vous avez raison de rappeler que l'IVG n'est pas menacée. En réalité,

comme souvent, le politique utilise les questions sociétales pour faire diversion face aux vrais problèmes : Emmanuel Macron veut inscrire l'IVG dans la Constitution, alors qu'il n'y a aucune menace sur la loi Veil, mais pas le référendum sur l'immigration, alors qu'il existe un chaos migratoire. C'est ce qui s'appelle avoir le sens des priorités...

Ensuite, je crois qu'il faut continuer de rappeler que le recours à l'IVG

n'est jamais anodin, que la pression pour allonger toujours plus les délais peut faire peser des risques sur la santé des femmes elles-mêmes, comme le soulignent un certain nombre de médecins.

Bon nombre d'élus, sincèrement attachés au respect de la vie, semblent hésiter à le faire publiquement, comme s'il y avait une chape de plomb sur ce sujet. Comment en est-on arrivé là ?

D'abord, je crois qu'il faut avoir l'humilité de reconnaître que, pour un homme ou une femme politique, ces débats sociétaux ne sont jamais simples. Ils exigent du courage pour faire face aux caricatures, mais aussi de la mesure, pour permettre un débat serein, respectueux de chacun, et garder à l'esprit que, sur cette question, le vécu, les expériences parfois douloureuses, peuvent peser lourdement. Ensuite, plus largement, je crois que sur bien des questions, la gauche continue de « donner le la » dans le débat. D'où vient, originellement, cette revendication pour constitutionnaliser l'IVG ? De La France insoumise. Pour ma part, je pense que nous ne sommes pas obligés de courir après l'extrême gauche.

Président du groupe LR au Sénat, vous avez décidé de laisser chaque sénateur libre de son choix. Le principe de la défense de la vie humaine ne s'en trouve-t-il pas relativisé ?

Je crois n'avoir jamais mis mes convictions dans ma poche sur ces questions

qui, d'ailleurs, renvoient à une dimension qui n'est pas seulement partisane, mais font appel à la conscience de chacun : je tiens trop à ma propre liberté de conscience pour m'en prendre à celle des autres. Du reste, ces débats transcendent souvent les appartenances poli-

tiques : une majorité de députés RN a voté pour la constitutionnalisation alors qu'il n'y a pas si longtemps, en 2018, Mme Yaël Braun-Pivet,

qui préside aujourd'hui l'Assemblée nationale, la jugeait inutile.

On ne peut donc pas appréhender les choses uniquement sous le prisme des clivages partisans et, peut-être même, ne le doit-on pas : l'enjeu, me semble-t-il, c'est précisément de rappeler qu'il existe, au-delà des partis, des exigences communes qui touchent à la conception que nous nous faisons du droit, de la

médecine et même de la démocratie. Car n'en déplaisent à ceux qui, sur la constitutionnalisation de l'IVG, ne supportent pas la contradiction : la démocratie, c'est le débat, pas la doxa.

Quelles seront les étapes suivantes ?

Une modification de la Constitution exige que le Sénat et l'Assemblée nationale l'adoptent dans les mêmes termes, pour ensuite être soumise au vote du Congrès. J'ai été stupéfait qu'Emmanuel Macron ait fixé la date de ce dernier au 5 mars, comme s'il ordonnait au Sénat de voter le texte de l'Assemblée. Quel mépris pour les parlementaires ! La V^e République, ce n'est pas « le Président décide et le Parlement exécute » ! Nous allons avoir ce débat au Sénat, sereinement, librement, car nous n'acceptons aucune pression, d'où qu'elle vienne. ♦

Propos recueillis par Iris Bridier

DÉBAT AU PARLEMENT

LES RÉSERVES DU SÉNAT

C'est un communiqué qu'il n'est pas facile d'interpréter. Le 14 février, après avoir examiné le projet de loi sur la constitutionnalisation de l'avortement, la commission des Lois du Sénat « a pris acte du texte présenté par le Gouvernement », tout en faisant des réserves qui ne sont pas de pure forme. Selon la formule adoptée le 30 janvier par l'Assemblée nationale, « la loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse ».

Mais « garantir » une liberté, n'est-ce pas en faire un droit opposable, comme le redoute Bruno Retailleau ? Quelle interprétation en ferait le Conseil constitutionnel, qui ne s'estime pas lié par les débats parlementaires ?

Assurément, ce serait enclencher une « machine » dont nul ne mesure aujourd'hui les effets. « Inscrire l'IVG dans la Constitution, c'est donner le pouvoir au juge constitutionnel », résume le sénateur centriste Loïc Hervé, qui votera contre.

L'autre débat porte sur la clause de conscience reconnue aux médecins et aux sages-femmes qui se refusent à pratiquer un avortement. Or, le projet du gouvernement ne prévoit pas de garantir cette liberté, ce que déplorent de nombreux sénateurs. Comme Bruno Retailleau, comme Gérard Larcher, beaucoup jugent ce projet inopportun et contestent sa rédaction. Même s'ils en restent encore à des arguments juridiques, sans placer le débat sur le terrain des principes. Le premier d'entre eux – et le plus évident – étant le respect de la vie. Plusieurs associations appellent les électeurs à sensibiliser leurs sénateurs à cet enjeu. ♦ Fabrice Madouas

Un projet dont nul ne mesure les conséquences



CONSTITUTIONNALISER L'AVORTEMENT ?

LA BATAILLE DE LA VIE

Le projet visant à constitutionnaliser l'IVG arrive au Sénat. Il ne suffira pas d'opposer des arguments techniques aux partisans de l'avortement pour remporter la bataille de la vie. Rien ne peut être gagné qui ne soit fondé sur la vérité.

C'est une première. Que l'Église catholique condamne l'avortement, cela ne surprendra pas : les papes l'ont fait avec constance, en des termes n'admettant aucune ambiguïté ni concession à l'esprit du temps. « *L'avortement est un meurtre* », répétait sans détour le pape François dans l'avion qui le ramenait de Slovaquie en septembre 2021 (lire *FC* n° 3842). Qu'en revanche, le Vatican prenne ouvertement position dans les débats français, par le truchement de son organe de presse, voilà qui est inédit – en tout cas sous le pontificat de François. Dans un éditorial paru le 7 février

dans Vatican News, son directeur, Massimiliano Menichetti, condamne explicitement l'inscription de la « liberté » d'avorter dans la Constitution française. « *Comment est-il possible, écrit-il, de juxtaposer dans la charte fondamentale d'un État*

Voter « des propositions de vie et non de mort »

le droit qui protège la personne et celui qui sanctionne sa mort ? »

Et de rappeler, pour encore plus de clarté, l'homélie du pape à Marseille, le 23 septembre 2023 :

« *Un cœur froid et plat traite la vie de manière mécanique, sans passion, sans élan, sans désir.* » Avant d'inciter le législateur à voter « *des propositions de vie et non de mort* » :

« De nombreuses vies seraient sauvées [...] si les femmes étaient soutenues sur les plans économique, juridique, psychologique, religieux et social, au moment dramatique où l'avortement semble être la seule solution. » Une autre politique est possible, qui fasse de la vie sa priorité, pourvu que le législateur considère l'enfant comme une chance et non comme une charge ; et qu'il prenne vraiment en compte la détresse des femmes sur le point d'avorter.

L'incessante extension de la loi Veil

Les sénateurs entendront-ils ces arguments ? La Haute Assemblée se penche en ce moment-même sur le projet de loi sur l'interruption volontaire de grossesse. Le 14 février, sa commission des Lois a déclaré ne pas s'opposer à la constitutionnalisation de l'avortement... tout en émettant des réserves sur le texte voté par les députés (lire page 10). Qu'en sera-t-il en séance publique, le 28 février ? Si les deux chambres adoptaient ce projet en termes identiques, il suffirait au gouvernement de réunir le Congrès à Versailles, en mars, pour que la réforme soit entérinée.

Jusqu'à-là, les rares élus qui, bravant les anathèmes, se sont courageusement opposés à ce projet, sont restés sur le terrain juridique. Et, de fait, beaucoup ont raison de proclamer que l'avortement n'est nullement menacé en France. Jamais le Conseil constitutionnel ne s'est opposé à l'extension du champ d'application de la loi Veil, qui dépénalisait sa pratique en 1975. Depuis, le Parlement a autorisé les mineures à recourir à l'avortement sans le consentement d'un adulte. Il a allongé de 10 à 12 semaines, puis de 12 à 14, le délai dans lequel une IVG peut être pratiquée. Il a voté son remboursement à 100 % par la Sécurité sociale. Il a supprimé l'exigence d'être « en situation de détresse » pour y recourir ; il a supprimé le délai de réflexion obligatoire avant l'IVG ; il a supprimé le délit de propagande en faveur de l'avortement. En revanche, il a créé un délit d'entrave à l'IVG sanctionnant « le fait d'empêcher ou de tenter d'empêcher de pratiquer une IVG »... Des réformes chaque fois avalisées par le Conseil constitutionnel quand il a été saisi.

Une autre politique est possible, qui fasse de la vie sa priorité.

Rien ne justifie ce projet de loi. Le gouvernement lui-même a reconnu que « cette liberté n'est pas aujourd'hui directement menacée ou remise en cause » : cela figure dans l'exposé des motifs de son projet de loi ! C'est seulement en raison d'une décision de la Cour suprême des États-Unis en faveur de la vie qu'il veut

Rien ne justifie ce projet de loi

Le gouvernement lui-même a reconnu que « cette liberté n'est pas aujourd'hui directement menacée ou remise en cause » : cela figure dans l'exposé des motifs de son projet de loi ! C'est seulement en raison d'une décision de la Cour suprême des États-Unis en faveur de la vie qu'il veut

réviser la Constitution française ! La France est-elle si peu souveraine qu'il lui faille modifier sa « loi fondamentale » en raison des soubresauts de la politique américaine ?

Les mêmes élus soulignent qu'un tel texte conduirait à la suppression, en fait puis en droit, de la clause de conscience des médecins et des sages-femmes : la loi leur reconnaît

Réduire au silence les partisans de la vie

aujourd'hui le droit de refuser de pratiquer un avortement. Ils redoutent aussi que les partisans de la vie – associations ou simples citoyens – ne

soient réduits au silence, voire traînés devant les tribunaux, en vertu d'une « liberté » devenue constitutionnelle... (lire page 18).

Le gouvernement se veut bien sûr rassurant : il ne s'agit pas de « créer une espèce de droit absolu et sans limite », a déclaré le garde des Sceaux, Éric Dupont-Moretti, devant la commission des Lois de l'Assemblée. Mais comment croire que les choses en resteront là quand on consulte les débats parlementaires ? Députée « écologiste », Sandrine Rousseau l'a dit clairement : « Ce projet de loi marque une première étape. » Un avertissement confirmé par sa collègue Sandra Regol : « Il n'est qu'une étape dans le long processus de notre empouvoirement » (sic). Une étape avant quoi ? « Nous aurions aimé que le projet de loi intègre la notion de droit. Nous aurions aimé que la loi évoque la contraception. Nous aurions aimé que les personnes transgenres soient mieux incluses dans la formulation finalement retenue », dit Sandrine Rousseau. Plus précise, l'intervention de Mathilde Panot a vérifié les craintes des opposants à ce projet : la députée LFI a regretté que la clause de conscience n'ait pas été abrogée. Ajoutant, comme une menace : « Comment oublier que le 5 janvier, l'ancienne ministre de la Santé, Agnès Firmin Le Bodo, se rendait à l'institut Lejeune, qui milite ouvertement contre l'avortement et le droit à mourir dans la dignité ? »

Des cœurs brûlants

Voilà bien pourquoi les arguments juridiques, si fondés soient-ils, ne suffiront pas à résister à l'offensive de ces idéologues. Rien ne les arrêtera, surtout pas la Constitution qu'ils sont prêts à réformer tant qu'ils n'auront pas satisfaction. Comment triompher de leurs idées sans opposer à leur nihilisme la vitalité de l'esprit ? à la mort, la vie ? Aux contempteurs de la vérité, à leur froide déraison, c'est un projet politique fondé sur des principes sûrs qu'il faut opposer. « Aux cœurs froids et plats », des cœurs tout brûlants d'un amour infini pour les plus fragiles d'entre les hommes. ♦ Fabrice Madouas



Une autre politique est possible, qui fasse de la vie sa priorité.

© CREATION-HILL - PEXELS

© ANNA-SHVETS - PEXELS

AVORTEMENT

LA RÉVÉLATION, ULTIME RÉPONSE

Quelle réponse spirituelle à l'avortement ? Une réflexion de Véronique Bourgninaud, qui travaille à la Fondation Jérôme-Lejeune après avoir enseigné la bioéthique à l'institut de formation Capsud Méditerranée, à Toulon.

Ya-t-il une réponse spirituelle à apporter à l'avortement ? Le sujet est tellement idéologique et matière à condamnation que personne ne se risque à apporter une réponse à cette question, pourtant centrale. Car avant d'être un acte partisan, l'avortement est un drame humain à l'origine d'une succession de tragédies : drame de la femme qui songe à avorter, souvent par détresse ; drame de la femme qui avorte, laissée seule avec sa souffrance et sa culpabilité ; drame de l'enfant à naître, privé de se réaliser dans la vie incarnée ; et dans une autre mesure, drame de l'entourage qui coopère plus ou moins passivement à un mal, laissé lui aussi seul avec les conséquences de son remords ou de son endurcissement.

L'ampleur de ces drames signifie à quel point l'avortement ne peut en lui-même générer du bien. Elle nous rappelle combien les personnes qui y sont confrontées doivent faire l'objet de la plus grande compassion comme du plus grand courage pastoral, afin d'éclairer les cœurs et les intelligences sur l'objet et les conséquences de l'acte abortif, et d'offrir la possibilité de la consolation et du pardon.

Intrinsèquement mauvais

Le terreau de la réponse spirituelle se trouve d'abord dans la juste compréhension morale de l'avortement. Qu'il soit expliqué ou non par un motif social ou médical, son objet consiste en la suppression directe d'une vie innocente, celle du fœtus. Cet objet, supprimer une vie inno-



© BEN-WHITE - UNSPLASH

Comment avoir le courage d'affronter l'adversité de la souffrance et de la mort sans la promesse de la Résurrection ?

cente, ne peut pas être rendu bon par les intentions qui l'accompagnent, ni par les biens qui sont obtenus à travers lui ou par les circonstances dans lesquelles il est accompli. L'objet de l'avortement

vicie l'acte à lui seul et indépendamment des dispositions intérieures de l'agent. La raison droite montre qu'on ne peut commettre délibérément un mal – sacrifier une vie innocente – pour obtenir un bien – sauvegarder la santé de la mère par exemple, ou garantir sa liberté –, pour la simple raison que cela lèse le droit à la vie d'un être humain innocent, quand

bien même cela paraît procurer des avantages au niveau d'autres biens humains, en vue d'une fin apparemment bonne.

« La plus grande compassion, pour éclairer les cœurs »



Par son objet et le type d'action qu'il implique, l'avortement sera toujours

mauvais en lui-même, indépendamment des intentions de celui qui agit et des circonstances.

Affronter la souffrance

Cet éclairage est une première étape. Mais il ne donne en soi ni la force ni le courage d'affronter les terribles circonstances qui vont conduire à l'avortement. Il faut donc

s'interroger : comment en sommes-nous arrivés à justifier l'avortement sans que plus personne ne s'intéresse à sa validité morale ni à ses conséquences ?

Nous savons combien la tentation est forte de renoncer à affronter l'existence quand rien ne semble la justifier. Comment donc se trouver prêt à accueillir cet enfant handicapé, ou que je n'ai pas désiré, qu'on m'a imposé par la violence, qui vient gêner ma carrière, que je souhaiterais aimer mais que je suis incapable d'accueillir par misère ou par maladie, si rien ne fonde la dignité des hommes ? Comment avoir le courage d'affronter l'adversité de la souffrance et de la mort sans la promesse de la Résurrection ? Car si rien ne justifie l'existence, c'est à l'homme que revient la responsabilité de donner un sens aux événements. Il risque alors de se trouver terriblement seul devant les difficultés de la vie.

L'appel de la Foi

C'est ici, précisément, qu'il y a une réponse spirituelle à apporter à l'avortement. À cette interrogation latente du cœur de

l'homme qui le pousse à fuir l'angoisse et le désespoir et à chercher le bien, il existe une réponse ultime, une réponse spirituelle : la découverte de Dieu à l'image de qui l'homme est créé, l'annonce du Salut, la révélation du mystère de la Croix. Avec cet appel de la Foi, l'homme est tendu vers le surnaturel. Au drame de l'avortement et à sa manipulation idéologique, la Révélation chrétienne répond qu'il existe une Vérité incarnée qui éclaire le mystère de l'existence et qui permet de le saisir surnaturellement, c'est-à-dire d'une façon qui dépasse les lois naturelles, sans les contredire cependant.

La Révélation est avant toute chose une alliance entre le Dieu créateur et les hommes, et cette alliance est bonne et fiable pour les hommes. Elle montre que le « *tu ne tueras pas* » des Dix Commandements n'est pas une impérieuse injonction d'un Dieu qui veut brider la liberté des hommes, mais un ingrédient

fondamental de leur accomplissement. Elle signifie que la vie est un bien primordial. Respecter les lois naturelles inscrites dans la Création est donc un principe de sagesse. Ce sont elles qui commandent de contempler l'égale valeur de chaque

vie humaine, quelles que soient les circonstances. Avec la Révélation, l'homme comprend pas à pas l'ordon-

nancement du créé, la cohérence et la beauté de la vie, il peut saisir son mystère et l'accueillir sans chercher à la dominer. Il peut alors consentir à la vie, dans les joies comme dans l'adversité, fort du don de la grâce qui ne contraint pas sa liberté, mais la perfectionne. Et cela est source du plus grand bonheur. ♦

Véronique Bourginaud

« Une Vérité incarnée qui éclaire le mystère de l'existence »



Contre la détestation de l'homme par l'homme, Véronique Bourginaud, éd. Artège, 2023, 220 pages, 17,90 €.



© JONATHAN BORBA - PEXELS

SOIGNANTS

MENACE SUR LA CLAUSE DE CONSCIENCE

Médecins et sages-femmes seront-ils, à terme, contraints de participer à un avortement au mépris de leur éthique personnelle ? Reconnue par la loi, l'objection de conscience est aujourd'hui présentée par les promoteurs de l'IVG comme un obstacle à la pratique d'un avortement. Certes, le Conseil constitutionnel a reconnu, dans une décision de janvier 1975, une valeur constitutionnelle à « *la liberté des personnes appelées à participer à une interruption de grossesse* ». Mais qu'en restera-t-il si la Constitution garantit à la femme la « liberté » de recourir à l'avortement ?

Les soignants ne sont nullement à l'abri d'un revirement de jurisprudence. Bon nombre de juristes redoutent que la constitutionnalisation de l'IVG ne conduise le législateur, par cohérence, à réorganiser autour de ce principe l'ensemble du droit relatif à la vie prénatale. Les soignants qui refusent de pratiquer une IVG n'auraient alors pas d'autre solution que de démissionner pour rester en accord avec leur conscience. Face à cette menace, le professeur Emmanuel Sapin, chirurgien pédiatrique et néonatal, s'est fait leur porte-parole dans *Le Figaro* du 28 janvier : il demande à Emmanuel Macron que la clause de conscience soit consacrée dans la loi fondamentale. ♦ **Véronique Jacquier**

Pas à l'abri d'un revirement de jurisprudence

SCIENCES

LA CONSCIENCE DU FŒTUS

Divers travaux scientifiques indiquent que le fœtus développe très tôt la conscience de son environnement. Des conclusions que le législateur devrait prendre en compte avant de modifier la Constitution.

Pour un grand nombre d'idéologues, c'est la mère qui décide si le fœtus qu'elle porte est un être humain et deviendra son enfant ou pas. Ce nominalisme [il n'y a pas de réalité en dehors de la volonté humaine qui est infinie et toute-puissante, NDLR] pervertit nos mentalités, évacue le questionnement philosophique, l'expérience vécue et la donne scientifique. L'homme revendique abusivement une totale maîtrise de sa propre essence. La volonté d'inscrire un droit à l'avortement dans la Constitution découle de cette ambition prométhéenne. Tout indique pourtant que la plus grande prudence devrait s'imposer en cette matière. D'autant que plusieurs publications scientifiques récentes viennent perturber cette posture simpliste. Nos contemporains préfèrent parler de conscience plutôt que d'âme, notion d'ordre métaphysique. Devenue l'objet des neurosciences et des sciences cognitives et comportementales, la conscience est réduite à des mesures, des modélisations et des données statistiques. Mais, même ainsi, elle révèle quelque chose de l'être humain, et donc de son âme.

Les réseaux de la conscience

Depuis plusieurs décennies, des chercheurs étudient le moment d'apparition de divers marqueurs associés à la conscience primaire chez le fœtus et le nouveau-né – c'est-à-dire la conscience de son environnement. Un article publié en 2023 par un collectif international de savants fait le point sur ces recherches, en opérant la synthèse de plus d'une centaine de publications scien-

On préfère parler de conscience plutôt que d'âme



Des chercheurs étudient le moment d'apparition de divers marqueurs associés à la conscience primaire chez le fœtus et le nouveau-né.

tifiques (*Consciousness in the Cradle: on the Emergence of Infant Experience*, à lire sur le site Cell.com). Les chercheurs emploient divers outils non invasifs pour mesurer la conscience primaire chez le fœtus et chez les grands prématurés nés avant 32 semaines de gestation : des électroencéphalogrammes pour capter les données neuronales, des magnéto-encéphalogrammes pour enregistrer l'activité cérébrale, la spectroscopie qui mesure l'utilisation de l'oxygène dans les différentes parties du cerveau, l'imagerie produite par la résonance magnétique qui décrit la topographie du cerveau.

données neuronales, des magnéto-encéphalogrammes pour enregistrer l'activité cérébrale, la spectroscopie qui mesure l'utili-

Leurs travaux portent notamment sur les réseaux de connectivité thalamocorticale du cerveau – communs au cortex et au thalamus, c'est-à-dire à l'écorce et aux couches profondes du cerveau. Il apparaît que ces réseaux, considérés comme nécessaires à la conscience, sont formés dès les premières phases de développement du fœtus. Certains savants en concluent que la conscience fœtale est déjà présente – mais pas tous. Ces réseaux sont résolument actifs autour des 25 semaines de gestation.

Dynamique évolutive

La conscience primaire s'avère en expansion continue, et sa présence est unanimement attestée pendant le dernier

trimestre de grossesse. Par exemple, la perception des sons est effective au plus tard à la 35^e semaine. La vision se développe après la naissance, l'enfant pouvant distinguer les couleurs après 2 mois. La perception de l'espace vient plus tard, à partir du 6^e mois. Cette dynamique évolutive conduit à repousser dans les premiers instants de la vie embryonnaire l'événement qui marque

Le principe de précaution devrait s'imposer

le commencement d'une existence humaine. C'était déjà la position de Jacques Testart et de Jérôme Lejeune.

Les mesures et observations révèlent donc sans ambiguïté une forme primaire de conscience fœtale au plus tard à 30 semaines, mais sans se prononcer sur l'avant. Bien sûr, ces résultats ne font pas l'unanimité des savants, à cause essentiellement de la malléabilité de la notion de conscience. Mais le principe de précaution – qui fonde bien des décisions du législateur – devrait ici s'imposer et conduire à différer des décisions lourdes de conséquences.

Les données de la science

La rationalité doit résister aux idéologies : sa nécessité s'impose à toutes les subjectivités et doit restreindre leurs excès de liberté. En l'occurrence, la pensée scientifique la plus matérialiste s'oppose à la volonté idéologique voulant faire de l'avortement un concept sanctuarisé par la Constitution, ce qui interdirait toute discussion et toute réflexion. Concernant la question de savoir quand l'âme est infuse dans le corps du fœtus, le très matérialiste Pierre Gassendi, au XVII^e siècle, avait une réponse qui pourrait inspirer nos législateurs : « Dieu seul le sait. » Il ne faisait jamais que commenter le 2^e Livre des Maccabées où l'on peut lire que « le Créateur du monde façonne l'enfant dès l'origine ». Dans une perspective chrétienne, et en accord avec les données de la science, nous pouvons affirmer que l'embryon a des droits dès la fécondation. ♦

Vincent Aucante

TÉMOIGNAGE

« MON ÂME ÉTAIT BLESSÉE »

À 43 ans, mère de trois enfants, Cécile témoigne de la douleur laissée par un avortement et le rôle du Christ dans sa guérison.

Avec mon mari, nous avons déjà perdu un enfant lors d'une fausse couche. Lors de cette nouvelle grossesse, le corps médical a mis beaucoup de temps à déceler ce que notre petite fille avait. Au quatrième mois, nous avons appris qu'elle souffrait d'une hernie de coupole diaphragmatique. À force d'enchaîner les rendez-vous médicaux et sans visibilité sur

l'aide à la naissance, nous étions tellement perdus que nous avons dit « stop », en demandant une interruption médicale de grossesse (IMG), qui était pour nous un choix de « non-souffrance » pour notre fille. L'opération, le 28 janvier 2016, était tellement éprouvante que j'étais comme dissociée de mon propre corps.



© PHILIPPE LISSAC - GOODONG

«Noli me tangere», Marie-Madeleine à la Résurrection, 1465, Bartolomeo Suardi, pinacothèque du château Sforza, Milan, Italie.

« La guérison est venue du Christ »

Durant les trois jours qui ont suivi, j'ai eu l'impression de devenir folle, que l'on m'arrachait en permanence l'intérieur de mes entrailles. Je n'étais plus que l'ombre de moi-même et mourais à petit feu. Je suis alors tombée sur une affiche de l'association Mère de miséricorde (association d'accueil de femmes en détresse, NDLR) et ai participé à une session organisée à la Sainte-Baume. Car si les médecins s'occupaient de ma guérison physique et psychique, mon âme restait blessée : en donnant la mort à ma fille, je m'étais donné la mort sans le savoir. J'ai pleuré pendant trois jours, sans m'arrêter. Puis

je suis montée vers la grotte de la Sainte-Baume, je m'y suis confessée et j'ai fait poser deux plaques pour les deux enfants que j'avais perdus. La guérison est venue du Christ.

L'inscription du droit à l'avortement dans la Constitution me fait peur, car j'y vois un aveuglement : on refuse de voir que la femme qui subit l'avortement est blessée et finira par le ressentir. Désormais, ces femmes auront encore plus de mal à exprimer leur détresse. En effet, comment oser se sentir mal pour quelque chose présenté par la société comme bon, au point de figurer dans la Constitution ? ♦

Propos recueillis par Constantin de Vergennes

LIBERTÉ D'EXPRESSION EN DANGER

Y AURA-T-IL ENCORE UNE MARCHÉ POUR LA VIE ?

Pourra-t-on manifester demain, en France, pour dire son opposition à l'avortement ? Plusieurs associations et cercles de réflexion s'inquiètent d'une restriction de la liberté d'expression si l'IVG est « constitutionnalisée ».

« **L**es petites associations pro-vie seront balayées. Les autres devront résister mais elles seront fragilisées. Le projet du gouvernement revient à faire de la "liberté" d'avorter un droit constitutionnel », souligne Grégor Puppink, docteur en droit et directeur du Centre européen pour le droit et la justice (ECLJ). Selon ce dernier, la constitutionnalisation sacralisera ce « droit », perçu dorénavant « comme un dogme, au mépris du doute et de la discussion démocratique ».

Les militants pro-vie condamnés ?

Ce constat est partagé par le collectif d'associations La Marche pour la vie : « Nous serons désormais hors-la-loi pour défendre la femme et son enfant », s'inquiète leur porte-parole, Alette Espieux. Plus question de débattre, de critiquer l'avortement ou même d'accompagner les femmes en situation de détresse puisque, en raison de la loi, le discours pro-vie sera perçu comme une façon de s'opposer aux « valeurs » de la République. « Il est déjà de plus en plus compliqué de tenir un discours sur l'interruption volontaire de grossesse. Je sais que mes conférences ont été évoquées et présentées sous un jour fallacieux en Conseil des ministres, s'indigne Alette Espieux. La Marche pour la vie, prévue le 7 avril à Lyon, pourra-t-elle avoir lieu ? », se demande la jeune femme de 24 ans. Déjà, la Mairie de Paris a fait fermer, le 13 février, le site Internet des Survivants, une association pro-vie.



© PHILIPPE LISSAC - GODONG

Marche pour la vie. Les associations seront-elles bientôt hors-la-loi ?

De son côté, Grégor Puppink juge désormais plausible que les discours des associations pro-vie soient pénalement et financièrement condamnés, comme cela se fait pour des propos jugés racistes. Il se pourrait aussi que certains journaux soient privés de subventions publiques en raison de leurs convictions. Grégor Puppink souligne la volonté constante d'affaiblir les opposants à l'IVG au motif que le combat serait contraire aux droits de l'homme et donc illégitime dans le débat public. À Strasbourg, les députés européens du groupe Renew, auquel

appartiennent les parlementaires français du groupe Renaissance, ont tout fait pour que les membres de son Centre européen pour le droit et la justice n'aient pas accès au Parlement européen. Les associations de défense de la vie savent que le combat sera difficile. Il a commencé voilà dix ans : en 2014, le législateur a étendu le délit d'entrave à l'IVG pour lutter contre les sites Internet et les associations pro-vie accusées par les militants pro-avortement d'exercer des pressions psychologiques sur les femmes enceintes. Depuis, les personnes qui « tentent d'empêcher de pratiquer une IVG, notamment en exerçant des pressions morales et psychologiques », sont passibles de deux ans de prison et de 30 000 euros d'amende (art. L. 2223-2 du Code de la santé publique).

« Nous ne lâcherons rien ! »

Quelle stratégie adopter ? Les responsables du collectif d'associations La Marche pour la vie vont se réunir prochainement pour étudier la façon de continuer à porter la voix de ceux qui n'en ont pas. « Les temps sont durs mais nous ne lâcherons rien, affirme Alette Espieux. Je ne veux pas, après ma mort, avoir à rendre compte de mon silence. J'invite les évêques à porter haut et fort notre message de vérité et à nous soutenir. L'heure est au courage. » Un courage d'autant plus nécessaire que la natalité est au plus bas depuis 1945 et le nombre d'avortements au plus haut : 234 000, en 2022. ♦

Véronique Jacquier

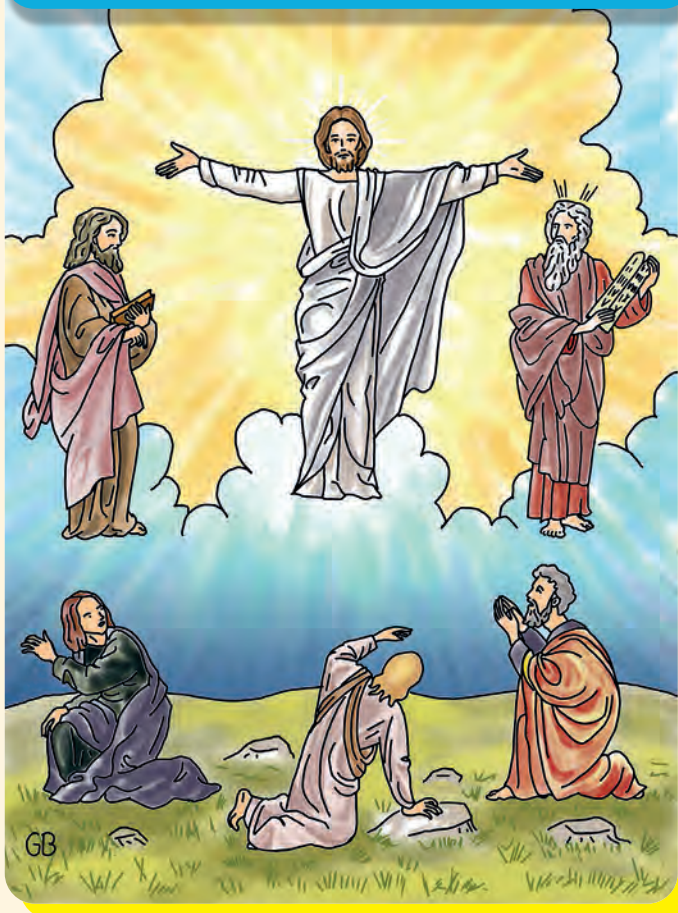


ALEXANDRE ET PAOLA TE PROPOSENT

... de découvrir l'Évangile de ce dimanche. Ils te racontent aussi l'histoire de saint Polycarpe, et te conduisent à l'église Saint-Polycarpe à Lyon.

« CELUI-CI EST MON FILS BIEN-AIMÉ. »

Marc (9, 2-10)



© GILLES BEYON - INSTAGRAM : @GAG_ILLUSTRATION

L'ÉVANGILE EXPLIQUÉ

Ce dimanche, nous allons entendre le récit de la Transfiguration. Jésus est en haut d'une montagne (sans doute le mont Thabor). Trois de ses disciples l'accompagnent. Et puis soudain, Le voilà qui devient d'une blancheur presque aveuglante ! Moïse et Elie apparaissent et parlent avec Lui. Enfin, une voix retentit : c'est celle de Dieu, son Père, qui dit : « celui-ci est mon Fils bien-aimé. » Ceux qui pensaient que Jésus n'était peut-être qu'un « super-prophète », avec des pouvoirs magiques, ne peuvent plus avoir de doute : en réalité, Jésus est le Messie, le Fils unique de Dieu, notre Seigneur. G.B.

LE MOT DE L'ÉVANGILE : « TRANSFIGURER »

En devenant resplendissant, Jésus a été - dit-on - « transfiguré ». C'est un mot que l'on emploie très rarement dans la vie de tous les jours. Il ressemble un peu au mot « transformé ». Quelque chose qui est transformé, c'est quelque chose qui a changé de forme. Eh bien, quelqu'un qui est transfiguré, c'est quelqu'un qui a changé de figure. C'est ce qui est arrivé à Notre-Seigneur ce jour-là sur la montagne. Il a montré tout l'amour qu'il avait reçu de son Père. Au ciel, nous aussi, nous recevrons tellement d'amour, que nous serons également transfigurés. G.B.



La Transfiguration, Fra Angelico, couvent San Marco, Florence.

LE MOT DE LA FOI

Les vêtements de Jésus devinrent resplendissants, d'une ... étincelante.

G	Q	F	S	H	M	J	Z	W

Trouve le mot mystère grâce au code AV.

A	B	C
V	W	...



N° 196



MON SAINT DE LA SEMAINE : SAINT POLYCARPE



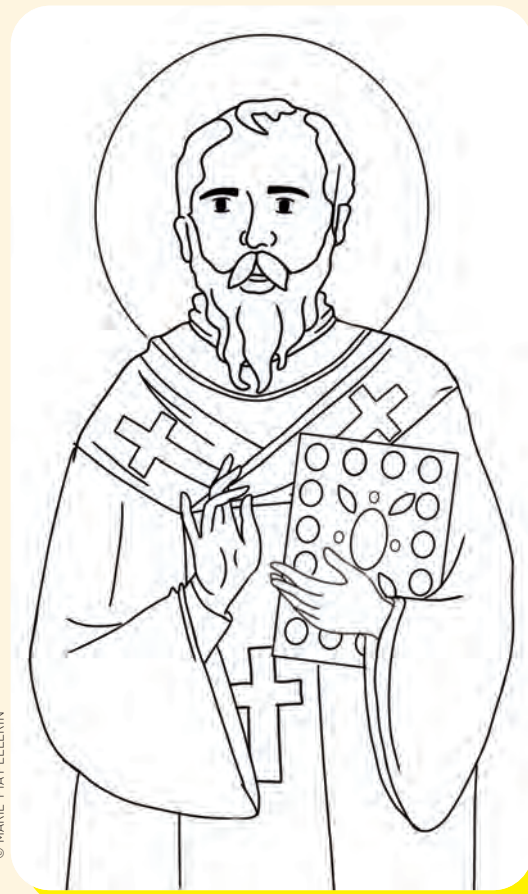
© MARIE-PIA PELLERIN



Colorie grâce
au modèle!



© MARIE-PIA PELLERIN



© MARIE-PIA PELLERIN

Saint Polycarpe, que nous fêtons ce 23 février, vivait dans l'actuelle Turquie. C'était l'un de ces tout premiers évêques de l'histoire, grâce auxquels l'empire romain est devenu chrétien. Il l'a chèrement payé, puisqu'il a été brûlé vif, mais il avait

une telle foi qu'il n'a pas eu très peur du supplice. Il faut dire qu'il a eu une grande chance : c'était un proche de saint Jean, le disciple de Jésus. Comment ne pas avoir la foi avec un tel ami ! Sache aussi que les Français doivent beaucoup à saint Polycarpe : c'est lui, en effet, qui a formé saint Irénée, lequel a ensuite répandu l'Évangile dans la région de Lyon. G.B.

UNE PRIÈRE INSPIRÉE D'UN TEXTE DE SAINT POLYCARPE

« Pour toutes choses Seigneur je Vous loue, je Vous bénis, je Vous glorifie par Jésus-Christ, votre enfant bien-aimé. Que la gloire soit à Vous, à votre Fils et au Saint-Esprit, maintenant et pour les siècles à venir. A la fin de ma vie sur la terre, admettez-moi auprès de Vous pour l'éternité. »

MA BONNE RÉOLUTION

Cette semaine, je vais me transfigurer : je vais faire en sorte que l'on ne puisse plus voir sur mon visage des sentiments comme la colère, la moquerie ou l'indifférence, mais au contraire, que l'on puisse y lire de la joie. Ce n'est pas très difficile et ça change la vie de tout le monde !

UN JOUR DANS L'HISTOIRE : JULIETTE RACONTE À HIPPOLYTE



Saint Polycarpe

Au bord de la mer Méditerranée, Smyrne est l'une des premières cités grecques évangélisées par saint Paul lors de son voyage en Asie vers 53. Né vers 69, Polycarpe est un des évêques de Smyrne. Au II^e siècle, l'empereur Antonin le Pieux lance des persécutions contre les chrétiens qui refusent de sacrifier aux dieux. Polycarpe est dénoncé par des païens et condamné à mort par les autorités à cause de sa foi : il avait 86 ans. Les flammes du bûcher ne venant pas à bout de lui, c'est le glaive qui achève sa vie terrestre, le 23 février 155.

Annabelle de Traversay

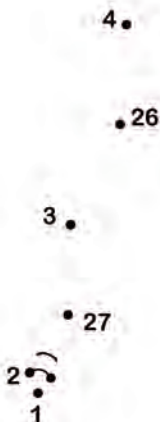
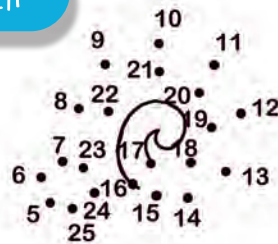


© CC BY-SA 4.0 / OCTAVE 444

Saint Polycarpe au bûcher. Détail d'une fresque du monastère de Dionysiou au mont Athos.

POINTS À RELIER

En reliant les points, tu découvriras une crosse épiscopale, le bâton pastoral de l'évêque.



© CAMILLE MARTIN

L'ÉGLISE SAINT-POLYCARPE À LYON

C'est grâce à saint Irénée de Lyon que nous connaissons aussi bien saint Polycarpe. Contemporain de ce grand prédicateur pour qui il avait beaucoup d'admiration, Irénée fut son disciple à Smyrne. Devenu le deuxième évêque de Lyon en 177, il semble qu'il fonda les bases de l'église Saint-Polycarpe qui porte encore aujourd'hui son nom dans le quartier de la Croix-Rousse, à Lyon. A. T.



© CC BY-SA 3.0 / 6069

Le chœur de l'église et le maître-autel, de l'église Saint-Polycarpe, à Lyon.



LA RECETTE DE JULIETTE

Une carpe, pour Agape

Les ingrédients pour 4 personnes :

- x1 carpe
- x1 citron
- x1 tomate
- x2 oignons
- Huile

- Coupez en rondelles la tomate et le citron.
- Epluchez et émincez les oignons puis mettez-les dans un plat de la longueur de la carpe avec un filet d'huile.
- Videz si besoin et rincez la carpe. Puis mettez dans son ventre les rondelles de tomate et de citron.
- Déposez la carpe dans le plat et enfournez dans un four préchauffé à 180 °C pendant 15/20 minutes.

© JEANNE VIALLA

LE SAIS-TU ?

La catastrophe de Smyrne
 En 1921, le royaume de Grèce s'étend jusqu'au territoire de la ville de Smyrne, en Turquie actuelle. Peu après la conquête de cette ville par l'armée turque, en septembre 1922, un incendie détruit plusieurs quartiers de la ville et les milliers de victimes sont principalement chrétiennes. Le feu n'atteint pas les quartiers juifs et musulmans. Par la suite, plusieurs dizaines de milliers de chrétiens, rescapés de Smyrne ou simples habitants de la région, seront forcés à l'exil. Au total, l'incendie et le déplacement de population auront fait près de 100 000 morts.

Élisabeth de Beaufort



Réponses. Page 19 : Blanchneur. Page 21 :

Les aventures de Mipo par Mayeul Aulanier

APPARITIONS DE PELLEVOISIN

NOTRE-DAME DE MISÉRICORDE

Au cours des apparitions de Pellevoisin, en 1876, la Vierge a donné le scapulaire du Sacré-Cœur, en disant : « J'aime cette dévotion. »

C'est dans cette commune de l'Indre, à 30 kilomètres de Châteauroux, que vit Estelle Faguette (1843-1929), domestique de son état. Alors qu'elle est en train de mourir de la tuberculose, elle écrit une lettre à la Vierge pour implorer sa guérison. Celle-ci lui apparaît le 14 février 1876, cinq jours de suite, jusqu'à la guérison totale d'Estelle, le 19. Par la suite, Marie apparaît encore à la jeune femme en juillet, en septembre puis en décembre. Quinze fois en tout, vêtue de blanc, parfois entourée d'une mandorle de roses.

Au cours de la troisième apparition, elle se présente comme la « toute Miséricordieuse ». Lors de la neuvième, le 9 septembre, la Vierge « souleva la petite pièce de laine qu'elle portait sur sa poitrine », raconte Estelle. Elle découvre alors que Marie porte « un cœur rouge qui ressortait très bien » sur sa robe blanche. Estelle y reconnaît un scapulaire du Sacré-Cœur et rapporte que la Vierge lui confie, en le soulevant : « J'aime cette dévotion. »

Marie évoque de nouveau le scapulaire le 8 décembre 1876, lors de la 15^e apparition : « Rien ne me sera plus agréable que de voir cette livrée sur chacun de mes enfants, et qu'ils s'appliquent tous à réparer les outrages que mon fils reçoit dans le sacrement de son amour. » Et la Vierge ajoute :

« Vois les grâces que je répands sur ceux qui le porteront avec confiance et qui t'aideront à le propager. » Grâces dont la voyante voit en même temps l'image : « En disant ceci, la Sainte Vierge étendit ses mains ; il en tombait une pluie abondante, et dans chacune de ces gouttes, il me semblait voir les grâces écrites telles que :

« piété, salut, confiance, conversion, santé. » [...] Puis la Sainte Vierge ajouta : « Ces grâces sont de mon Fils, je les prends dans son Cœur ; il ne peut me refuser. » Pour le Frère Laurent Flichy, recteur de Pellevoisin, « en donnant ce scapulaire, Marie nous rappelle que la vie du baptisé prend sa source dans le Cœur de Jésus ».

Reçue par le Pape

Dès la fin des apparitions, l'archevêque de Bourges autorise l'installation d'un oratoire dans la chambre des apparitions, pour une dévotion privée. En 1877, le scapulaire est approuvé par l'archevêque de Bourges. En 1900, Estelle Faguette est reçue deux fois en audience privée par Léon XIII, qui approuve le scapulaire du Sacré-Cœur et lui attache des indulgences. Seuls trois sanctuaires ont alors le droit d'apposer le scapulaire : Rome, la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre et Paray-le-Monial. Il faut attendre 1912, et une nouvelle audience d'Estelle avec saint Pie X, pour

que le sanctuaire de Pellevoisin soit enfin autorisé à apposer à son tour le scapulaire. Le scapulaire se compose de deux morceaux de laine blanche attachés l'un à l'autre par des cordons. L'un porte l'image du Sacré-Cœur et l'autre celle de Notre-Dame de Pellevoisin, avec le titre de « Mère de miséricorde ». Ceux qui le reçoivent se consacrent au Cœur de Jésus. Le procès de béatification d'Estelle est en cours et une commission travaille à Rome également, en vue de reconnaître le caractère supranaturel des apparitions. ♦

Émilie Pourbaix

www.pellevoisin.net



Le scapulaire de Pellevoisin, recto verso.

PRIÈRE

POUR PORTER LE SCAPULAIRE

Par le Cœur Immaculé de Marie, Mère de Miséricorde, je donne et consacre au Cœur de Jésus, ma personne et ma vie, mon cœur, mon intelligence, ma mémoire et ma volonté, mes joies et mes peines, mon passé et mon avenir, afin que tout ce que je ferai et souffrirai soit pour l'amour et la gloire de Dieu. Seigneur Jésus, je choisis votre Cœur pour ma demeure, afin qu'il soit ma force dans la lutte, mon soutien dans la faiblesse, ma lumière et mon guide dans les heures de ténèbres, le réparateur de mes fautes.

Cœur de Jésus, brûlez en moi tout ce qui vous déplaît ou vous résiste, que jamais je ne vous oublie, que jamais je ne sois séparé(e) de vous, et que je demeure toujours votre serviteur. Amen !

Cœur Sacré de Jésus, j'ai confiance en vous ! ♦

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE (PARIS)

JONAS ANNONCE LE CHRIST

Le livre de Jonas est une prophétie de la Résurrection du Christ. Le prophète passe en effet trois jours et trois nuits dans le ventre du poisson qui l'a avalé.

Représenté jeune comme le Christ, selon l'usage du XIII^e siècle, Dieu est isolé dans un nuage bleu. Il ordonne à l'énorme poisson de recracher Jonas : « *Dieu parla au poisson, qui vomit Jonas sur le rivage* » (Jonas 2, 11). C'est le bord beige du médaillon, enjambé par Jonas, qui figure la terre ferme.

Dieu avait envoyé Jonas prêcher la conversion à Ninive, capitale de l'empire assyrien qui avait asservi cruellement les royaumes d'Israël et de Juda, en 722 av. J.-C. Mais Jonas s'embarque, pour fuir cette mission qui le terrifie, sur un bateau à destination de Tarsis, à l'extrémité du monde connu à l'époque. Alors

Dieu déclenche une tempête. Terrifiés, les marins prient leurs dieux dans l'espoir d'être épargnés. Jonas, lui, dort dans sa cabine... « *Le capitaine alla le trouver et lui dit : "Qu'est-ce que tu fais ? Tu dors ? Lève-toi ! Invoque ton dieu. Peut-être que ce dieu s'occupera de nous pour nous empêcher de périr"* » (Jonas 1, 6). Jonas finit par avouer

que c'est lui qui a provoqué la colère de Dieu. De nos jours encore, un passager que l'on soupçonne de porter malheur est appelé par les marins un Jonas... Les matelots prient alors Yahvé de leur pardonner et, « *s'emparant de Jonas, ils le jetèrent à la mer* » (Jonas 1, 15). Mais

Dieu a pitié de lui : « *Dieu fit qu'il y eut un grand poisson pour engloutir Jonas.* » Le prophète va rester trois jours dans le ventre de cet énorme poisson – ou de la baleine, selon les traductions. C'est alors qu'il se

« De la fosse tu as fait remonter ma vie »

décide enfin à adresser une belle et ardente prière à Dieu (Jonas 2, 3-10), qui prophétise la mort du Christ, sa

descente aux enfers et sa résurrection : « *J'étais descendu dans les pays souterrains vers les peuples d'autrefois, mais de la fosse tu as fait remonter ma vie.* » Jésus le confirmera au chapitre 12 de l'Évangile selon saint Matthieu : « *De même que Jonas fut dans le ventre de la baleine trois jours et trois nuits, de même*

“ QU'EST-CE QU'UNE « BIBLE MORALISÉE » ?



Cette bible, copiée et illustrée à Paris dans la première moitié du XIII^e siècle, appartient à un laïc inconnu de la cour de Saint Louis. Une bible « moralisée », généralement publiée en plusieurs tomes, est composée de milliers de petits tableaux racontant tous les épisodes de la Bible, Ancien et Nouveau Testament, avec un texte abrégé en regard de chaque image. À chaque scène biblique correspond une autre image qui en propose l'interprétation, inspirée des commentaires du théologien dominicain Hugues de Saint-Cher (1200-1263). Elle était dite moralisée car elle donne des règles de vie à suivre pour se comporter en bon chrétien.

Le manuscrit de Paris n'est qu'un tiers de cette bible ; le premier volume est conservé à la bibliothèque d'Oxford, et le troisième au British Museum de Londres. Elle connut un vif succès auprès des rois et des princes : il en existe plusieurs exemplaires très proches, dont le plus beau au Trésor de la cathédrale de Tolède, dit « *Bible de Saint Louis* », réalisé dix ou vingt ans plus tôt pour le jeune Louis IX. Chaque page comporte huit médaillons, sur fond rouge dans la colonne de gauche, bleu dans celle de droite, comme sur les vitraux du XIII^e siècle. Notre feuillet raconte l'histoire de Jonas et la met en parallèle avec le Christ qui ne s'est pas dérobé à sa mission, est mort et a été enseveli, puis est ressuscité d'entre les morts. ♦

Bible moralisée de Tolède appelée aussi Bible de Saint Louis, vers 1220-1240, cathédrale Sainte-Marie, Tolède, Espagne.



© JOHN POLE

« Jonas », détail d'une page enluminée de la *Bible moralisée d'Oxford*, deuxième tome, copiée et enluminée à Paris entre 1235 et 1245, Paris, BNF, manuscrit latin 11560, feuillet 215.

le Fils de l'homme sera dans le sein de la terre trois jours et trois nuits.»

Jonas, un antétype

L'histoire de Jonas est un antétype – préfiguration, prophétie – du Christ. Jonas est le cinquième des douze « petits » prophètes à la fin de l'Ancien Testament, quelques siècles avant la naissance du

Christ. Son livre se place dans la Bible entre Abdias et Michée. Il a été rédigé au IV^e siècle avant J.-C. mais Jonas avait vécu trois siècles auparavant, au VIII^e ou VII^e siècle. Depuis le XX^e siècle, il est d'usage, parmi les exégètes catholiques, de dire que le livre de Jonas n'est qu'un conte allégorique. Les orthodoxes et chrétiens d'Orient, au contraire, pensent

qu'il a vraiment existé. Les Coptes et les syriaques font un petit jeûne de trois jours avant la fête de Jonas, pour rappeler ses trois jours à l'intérieur du poisson. Il est bon, en temps de Carême, de méditer cet exemple d'un prophète d'abord infidèle à sa vocation, puis repenti et qui a fini par accomplir la volonté de Dieu. ♦

Marie-Gabrielle Leblanc

Massacre des innocents

Pour justifier l'avortement, la Modernité ne cesse de tricher. Avec le Bien, avec le Vrai. Elle a érigé le mensonge en système pour asservir nos consciences.

L'obstination avec laquelle les puissances qui nous dirigent veulent inscrire le droit à l'avortement dans la Constitution a quelque chose de fascinant. On ressent devant ce spectacle un sentiment qui n'est pas sans rapport avec l'effroi sacré dont parlait Joseph de Maistre quand il observait le déchaînement de la Révolution. Il y a dans ce geste – inscrire le massacre des innocents dans la loi fondamentale – une espèce de perfection qui laisse penser que les hommes qui s'apprêtent à le commettre sont guidés par des forces surhumaines. Ils accomplissent un forfait qui les dépasse, une œuvre funeste qui les met au rang des rois idolâtres et des empereurs qui souillèrent le Temple de Salomon.

Le culte de la liberté est en train d'aboutir en Occident à l'écriture de nouvelles tables de la loi, qui sont la négation des Dix Commandements. C'est tout l'enjeu de la constitutionnalisation : faire en sorte que l'avortement soit irréformable, que le droit de le pratiquer soit considéré comme un droit naturel, antérieur et supérieur à toute décision humaine, hors d'atteinte du législateur. Évidemment, c'est une fiction, puisque la Constitution n'est qu'un texte rédigé par les hommes. Mais telle est l'intention.

Profanation du Vrai

Ce faisant, ce n'est pas seulement le Décalogue qui est foulé aux pieds, ce sont aussi les lois élémentaires de la pensée, à commencer par le principe de non-contradiction. La Modernité déchaînée ne profane pas seulement le Bien, ne défigure pas seulement le Beau, elle outrage aussi le Vrai. Elle nous force à vivre dans un monde où le principe de non-contradiction est aboli.



Saturne dévorant un de ses fils, entre 1636 et 1638, Pierre-Paul Rubens, musée du Prado, Madrid, Espagne.

Le gouvernement a voulu éviter ce petit chef-d'œuvre d'humour noir. Il n'empêche que les deux articles seront bien présents dans les Tables de la Loi de la République, le premier interdisant de tuer les criminels, le second autorisant à tuer les innocents.

Faire taire la conscience

Pour tenir sans trembler cette monstrueuse contradiction, l'esprit du temps est contraint de recourir au mensonge. D'abord, on n'appelle pas les choses par leur nom, on les euphémise croyant qu'en changeant le mot, on change la chose : l'avortement est ainsi renommé interruption volontaire de grossesse, elle-même remplacée par IVG. Jargon technoïde, sur le modèle des noms de code totalitaires. Quant aux poignées de petites grands-mères à chapelet qui s'agenouillent devant le Planning familial, elles sont vilipendées sous le nom de « commandos anti-IVG ». Ensuite, on cache le réel. Le fait de montrer ce qu'est un avortement – broyage ou démembrement d'un être humain vivant – est interdit et traité comme une entrave à la liberté. Preuve que l'esprit du temps est conscient de sa propre malice : il

Je m'explique. L'actuel projet de loi prévoit d'ajouter un alinéa à l'article 34 de la Constitution qui traite du domaine de la loi. On sait moins que, dans la proposition de loi initiale émanant des députés, il était prévu d'ajouter cet alinéa à l'article 66, qui traite du pouvoir judiciaire, juste après l'alinéa qui interdit... la peine de mort.

sait que le simple fait de voir ce que l'on fait quand on avorte a pour effet de révolter tout être humain normalement constitué. La voix de la conscience est trop forte. Il faut la faire taire.

Enfin, l'idéologie s'attache à mentir sur la nature de l'embryon pour le ravalier au rang de chose. Elle multiplie les argu-

ments, contradictoires entre eux. Le premier est que l'avortement relève du droit des femmes à disposer de leur corps. Or l'embryon n'est pas une partie du corps de la femme mais un être logé dans le ventre de la femme, qui vit de sa vie propre et aspire de toutes ses forces à prendre un jour son indépendance.

L'embryon, une individualité vivante

On passe alors au deuxième argument : certes, l'embryon n'est pas une partie de la femme, mais ce n'est qu'un « amas de cellules ». Il n'y a donc pas de mal à s'en débarrasser. Là aussi, c'est faux. L'embryon, dès sa conception, est un être individuel de l'espèce humaine : il est doté d'un ADN complet, distinct du père et de la mère, et d'une individualité vivante dynamique, qui se développe très vite. À 4 semaines, son cœur bat ; à 6 semaines il gigote ; à 10 semaines il a des bras, des mains, des pieds ; à 12 semaines, il suce son pouce. Il s'agit bien d'un être humain. Petit, faible, sans défense, mais indéniablement humain, qui aspire de toutes ses forces à la vie au grand air.

Arbitraire juridique

On passe alors au troisième argument : certes, l'embryon est un individu de l'espèce humaine, mais ce n'est pas une personne. Or, dira l'idéologue, seules les personnes sont objets de respect inconditionnel. Ô sophisme ! Cet argument nous fait entrer dans l'arbitraire le plus complet : voici qu'être humain n'est plus suffisant pour avoir le droit de ne pas être tué ; il faut être doté de caractéristiques dont le théoricien libéral dressera la liste selon son bon plaisir. Pour être une personne, il faut avoir le cerveau

Un seul but : mentir pour pouvoir tuer

d'une certaine taille, ou être sujet à la douleur corticale, ou être doté d'une conscience réflexive, ou faire l'objet d'un projet parental... Il est évident qu'avec de tels critères, totalement flottants, on peut justifier n'importe quoi, à commencer par l'avortement post-natal, c'est-à-dire l'infanticide. Après tout, un bébé naissant n'est pas un sujet doté de conscience réflexive, mais une sorte d'animal incapable de penser. La vérité est que tout individu humain est une personne, même si elle n'est pas encore capable d'agir comme une personne pleinement développée. C'est donc l'avortement qui est un infanticide prénatal.

« Le père du mensonge »

Ce ramassis d'arguties contradictoires n'a qu'un but : mentir pour pouvoir tuer. On comprend alors les paroles mystérieuses du Christ dans l'Évangile : « *Vous autres, vous avez le diable pour père, et ce sont les désirs de votre père que vous voulez accomplir. Il était homicide dès le commencement, et il ne s'est pas maintenu dans la vérité, parce qu'il n'y a pas de vérité chez lui. Quand il profère le mensonge, il parle de son propre fonds, parce qu'il est menteur et père du mensonge* » (Jean 8, 44-47). ♦

Frédéric Guillaud

LES CONSEILS de Jules Budzynski

ÉDUCER À LA CONFIANCE

Constance, abandon, pondération : trois valeurs qu'il faut inculquer à nos enfants.

Que de fois voyons-nous des êtres chers remettre en cause la confiance donnée et reçue ! Que de fois sommes-nous tentés de ne plus croire en l'autre ! Il semble parfois, surtout dans les relations de jeunesse, que le moindre désaccord ou la moindre divergence fasse douter de la parole donnée et remettre en cause l'ensemble d'un attachement. C'est une faiblesse qui engendre la tristesse, la solitude et le désarroi.

C'est pourquoi, dans l'éducation affective, nous devons enseigner les valeurs qui permettent de conserver la confiance totale malgré les disharmonies passagères et inévitables.

L'exemple de saint Charles de Foucauld

La première valeur, c'est la constance. C'est une force morale qui permet de supporter les épreuves. C'est une persévérance dans la conduite des relations. C'est une fidélité en amour et en amitié. La constance relève de la vertu de force, c'en est même une des quatre vertus alliées. La lassitude, le découragement ou la mollesse sont des tentations révélatrices de l'inconstance de l'âme, du cœur ou de l'esprit.

La deuxième valeur, c'est l'abandon. Dans une relation, on ne peut pas tout tenir en main. Ce serait dictature et égoïsme ne permettant pas à l'autre d'exister, et s'exposer à un désarroi permanent. « *Quand on s'abandonne, on ne souffre pas* », écrit Antoine de Saint-Exupéry. La confiance, c'est se remettre entre les mains de quelqu'un d'autre. Bien évidemment, l'exemple parfait est celui de la relation avec Dieu. Le Père de Foucauld l'a très bien exprimé : « *Mon Père, je me confie à vous, je m'abandonne à vous* », reprenant l'attitude même de Jésus. Nos relations humaines doivent être à cette image. La troisième valeur, c'est la pondération. Dans une relation, l'incompréhension passagère sur un sujet n'est pas remise en cause de l'ensemble. Pour cela, il faut du discernement. C'est un exercice difficile mais indispensable. Saint Ignace en a fait une des qualités fondamentales pour la rencontre avec Dieu. Il s'étend évidemment à l'harmonie et à la croissance des relations humaines.

Puissions-nous faire découvrir à nos enfants ce qu'est la confiance totale. ♦

SIMONE WEIL (1909-1943)

« REFONDER LA DÉMOCRATIE SUR LES BESOINS DE L'ÂME »

Le 3 mars, un colloque aura lieu, à Paris, sur la philosophe juive agnostique, convertie au catholicisme avant sa mort, à 34 ans. Rencontre avec son organisateur, Benoît Dumoulin, directeur d'Ictus et de l'Institut du Pont-Neuf.



©THE HISTORY COLLECTION ALAMY BANQUE D'IMAGES

« Elle considère que l'homme moderne a besoin d'un enracinement, en particulier culturel et spirituel. »
Simone Weil (1909-1943).

moderne a besoin d'un enracinement, en particulier culturel et spirituel. Ces écrits sont rassemblés dans *L'enracinement*, publié à titre posthume par Albert Camus, en 1949. C'est la plus puissante critique émise sur la Déclaration des droits de l'homme de 1789 et l'individualisme libéral qu'elle a engendré dans notre société.

Elle était très critique des partis politiques. Rejette-t-elle pour autant la politique ?

Simone Weil ne dit pas qu'il faut se retirer dans le monde des idées pour ne pas se salir les mains : elle croit en la noblesse de la politique et à l'engagement pour bâtir une cité digne de l'homme. Sa critique du phénomène des partis est très légitime : elle dénonce le mot même de « parti », qui est, dit-elle, le signe que l'on ne sert pas le bien commun tout entier mais de manière partielle et partisane, pour servir une clientèle électorale. Celui qui est dans un parti n'est pas libre car il est tenu d'en suivre les consignes. Il ne devrait

pas, selon elle, y avoir de consignes de vote au sein d'un parti. Pour autant, elle ne propose pas de solution, c'est la limite de sa pensée...

En réalité, on peut avoir des partis qui ne sont pas des prisons.

Comment classer Simone Weil sur le plan politique ?

Benoît Dumoulin : Elle est très intéressante car elle est admirée pour son génie et pour la noblesse de son cœur, par les gens de gauche comme de droite. Ce qu'elle a dit du côté abrutissant de la société moderne et donc sa critique anti-libérale, plaît à une certaine gauche. Et ce qu'elle dit sur la nécessité de faire reposer la civilisation sur l'enracinement et l'ordre plaît à une certaine droite. Bien qu'elle se déclare longtemps anarchiste, elle est aussi très conservatrice : elle a une pensée très originale, elle est inclassable.

Même si on ne partage pas tout ce qu'elle dit, elle est une figure d'unité.

Qu'est-ce que sa pensée sur « l'enracinement » ?

En 1943, alors qu'elle travaille au sein de la Résistance, à Londres, elle réfléchit aux principes sur lesquels rebâtir les fondements de la civilisation après la guerre. Elle propose de refonder la démocratie moderne sur les besoins de l'âme et non sur les droits de l'homme. Elle considère que l'homme

« Inclassable, elle est une figure d'unité »

«*Tout commence en mystique et finit en politique*» : est-elle en accord avec cette phrase de Péguy ?

Oui, tout à fait. Comme Charles Péguy, elle voit dans la politique un dévoiement de l'action humaine. Pour elle, les fondements du politique ont mal été pensés puisqu'ils l'ont été par rapport à l'individu et non à la personne. Celle-ci a besoin de relations sociales pour s'épanouir, tandis que l'individu utilise la société comme un moyen de satisfaire sa jouissance

« La connaissance de la vérité passe par l'expérience »

personnelle. Elle pense qu'avant d'avoir des « droits », nous avons une vocation, celle du bien de notre âme : nous sommes appelés à une vie de l'esprit, c'est-à-dire à répondre à notre soif de vérité. Et cela nous donne une mission : contribuer au bien de l'humanité. Et c'est dans ce but seulement que nous avons des droits.

Quel est son lien à la vérité ?

Pour elle, c'est un besoin existentiel de l'homme. À 14 ans, elle tombe dans une profonde dépression en raison de sa certitude d'être incapable intellectuellement d'atteindre la vérité. C'est à cet âge-là qu'elle a compris que

tout homme la recherchant honnêtement de toute son intelligence et de tout son cœur peut trouver la vérité. Pour Simone Weil, la connaissance de la vérité passe par l'expérience, elle n'établit pas de distance entre la pensée et l'action. Pour elle, la vérité n'est pas seulement intellectuelle, elle est aussi existentielle. C'est la doctrine de toute sa vie : elle vit dans une parfaite cohérence entre ce qu'elle dit et ce qu'elle fait. Elle est vraie. Dès qu'elle veut parler de quelque chose, elle cherche à l'expérimenter. Pour parler du monde ouvrier, elle va travailler dans les usines ; des paysans, elle va travailler à la campagne ; de la guerre, elle s'engage dans la guerre d'Espagne, malgré son pacifisme... Écœurée par cette expérience, elle va quitter l'anarchisme. Elle découvre le christianisme et vit une profonde conversion intérieure à l'amour du Christ, comprenant que la vérité, c'est le Christ : cela saisit toute sa vie... « *Je crois en Dieu, à la Trinité, à l'Incarnation, à la Rédemption, à l'Eucharistie, aux enseignements de l'Évangile* », écrit-elle avant de mourir. Mais elle n'ira pas jusqu'à faire « *une demande formelle de baptême* », dit-elle, laissant sa démarche spirituelle inaboutie.

Est-elle un modèle pour la politique ?

Il ne faut pas suivre ce qu'elle dit au pied de la lettre. Mais, avec le génie qui est le sien, elle montre plusieurs choses : la politique doit être un lieu de don et les partis politiques ne sont pas des structures adéquates qui mènent au bien commun. Ce qui ne signifie pas pour autant qu'il ne faut pas composer avec eux... Il ne faut jamais baisser les bras en politique. Simone Weil joue le rôle d'une boussole politique en nous rappelant, d'une part, qu'il faut retrouver le sens du bien – mettre l'avortement dans la Constitution, par exemple, cela montre qu'on ne sait plus ce qui est bien – et le sens du commun – chacun revendique des droits individuels, qui divisent la France en une multitude de petites chapelles. Nous avons besoin de retrouver un socle commun anthropologique, culturel, civilisationnel qui nous réunisse. D'autre part, la politique de Simone Weil n'est ni individualiste, ni matérialiste. Elle met en valeur la dimension spirituelle de l'être humain. Pour elle, la civilisation est un trésor spirituel. ♦

« La civilisation est un trésor spirituel »

Propos recueillis par **Émilie Pourbaix**

COLLOQUE

LA PENSÉE DE SIMONE WEIL

Ce colloque a vocation à « *montrer toutes les dimensions de Simone Weil : sa pensée sur l'enracinement, les droits de l'homme, le patriotisme de compassion – aimer sa patrie comme quelque chose qui peut disparaître à tout instant –, le travail et la technique, et la grâce, à travers sa relation complexe avec la foi catholique, explique Benoît Dumoulin. Sa pensée est à cheval sur l'anarchisme et le conservatisme. Cela nous permet de réfléchir à ce que nous voulons conserver aujourd'hui : les trésors de notre civilisation, l'âme humaine, ce qui fait la grandeur et la dignité de l'homme.* » Le colloque est coorganisé par l'institut du Pont-Neuf et l'association catholique Ichtus. Les inscriptions sont closes mais les actes du colloque seront publiés. ♦

Pour plus de renseignements : <https://ichtus.fr/>

INSTITUT DU PONT-NEUF

Samedi 2 mars
14h - 18h
à l'Hôtel de Bourrienne
58 Rue d'Hauteville, 75010
Paris

COLLOQUE
& COCKTAIL

SIMONE WEIL.
UNE BOUSSOLE POUR NOTRE TEMPS.

Avec la participation de

CHANTAL DELSOL
OLIVIER REY
MATHIEU BOCK-CÔTÉ
EUGÉNIE BASTIÉ
EMMANUEL GABELLIERI
MARTIN STEFFENS

ichtus

INSCRIPTION EN
LIGNE
OBLIGATOIRE

FRANCS CONTRE SARRASINS

« LA CHANSON
DE ROLAND »

Face à l'ennemi sarrasin, Roland tombe courageusement, pour son roi et pour sa foi. La *Chanson* dont il est le héros est une pierre d'angle de notre littérature.

Certains disent que c'est notre *Iliade*. Ce pourrait être aussi notre *Odyssée*, tellement les héros ont la tête tournée vers « France la douce », où ils rêvent de revenir. C'est une chanson de geste qui, comme toutes les grandes œuvres du Moyen Âge, est restée anonyme, même si le dernier vers dit : « *Ainsi s'achève la chanson que Tuoldus déclina.* » Les érudits disputent de savoir si Tuoldus est le chantre, le poète ou simplement le scribe qui transcrivit la *Chanson*. Ce texte, en vieux français mais très accessible à la lecture, est comme un poème fondateur de l'histoire des Francs. Il aurait été écrit au début du XI^e siècle qui voit le commencement d'une renaissance religieuse, intellectuelle et artistique, ainsi que l'établissement du pouvoir politique capétien qui fonde le royaume de France.

« Et Ganelon en fut saisi d'angoisse »

Deux personnages dominent cette épopée : Charlemagne, qui est présenté comme vieux mais toujours conquérant, et son neveu Roland, qui périra à Roncevaux. Charlemagne a conquis toute l'Espagne qui était aux mains des musulmans. Seule Saragosse reste au roi Marsile, qui envoie à l'empereur une députation pour faire la paix. Sur le conseil de Roland, Charlemagne lui retourne Ganelon comme émissaire. Or, la mission est très périlleuse... « *Et le comte*

Une grande œuvre
du Moyen Âge

Ganelon en fut saisi d'angoisse », dit la *Chanson*. Ganelon jure de faire payer à Roland sa désignation :

il s'entend avec Marsile pour que celui-ci écrase l'arrière-garde de l'armée franque commandée par le neveu de Charlemagne.

Les Sarrasins sont bien plus nombreux que les Francs. Olivier, compagnon de Roland, supplie le chevalier d'appeler Charlemagne en sonnant de l'olifant mais Roland s'y refuse : ce serait une lâcheté. L'archevêque Turpin harangue



Roland à Roncevaux, peinture de Wolf von Bibra (1862-1922) d'après gravure, château de Brennhäusen, Allemagne.

alors les Français : « *Seigneurs barons, Charles nous a laissés ici : pour notre roi, nous devons bien mourir. Aidez à soutenir la Chrétienté ! Battez votre coulepe et demandez à Dieu merci ; je vous absoudrai pour sauver vos âmes. Si vous mourez, vous serez de saints martyrs, vous aurez des sièges dans le grand paradis.* »

La bataille s'engage. Roland, Olivier et Turpin font merveille... sans pouvoir arrêter le flot insurmontable de l'armée ennemie. Roland sonne enfin de l'olifant, si fort qu'il fait éclater sa tempe. Puis il se prépare à mourir. En vain il tente de briser son épée, Durandal, pour qu'elle ne tombe pas aux mains des Arabes. Alors, « *le comte Roland se couche sous un pin : vers l'Espagne il a tourné son visage [...]. Il a offert à Dieu son gant droit. Saint Gabriel l'a pris de sa main. Sur son bras, il tient sa tête inclinée ; les mains jointes, il est allé à sa fin. Dieu lui envoie son ange chérubin et saint Michel du Péril ; avec eux y vint saint Gabriel. Ils portent l'âme du comte en paradis.* »

Affrontement gigantesque

Charlemagne poursuit les Sarrasins jusqu'à Saragosse et prend la ville. Le roi Marsile meurt de honte et de chagrin. Son épouse, Bramimonde, implore en vain Mahomet, Apollon et les faux dieux. Charlemagne, qui a fait convertir de force les soldats musulmans, réserve à la reine un traitement de faveur pour qu'elle soit enseignée de la vraie doctrine et qu'elle ne se convertisse que par amour de la Vérité. Mais l'amiral Baligan, chef des troupes musulmanes que Marsile avait appelées à son secours, est décidé à vaincre Charlemagne qu'il prend pour un vieux radoteur. L'affrontement gigantesque a lieu dans la plaine, au pied des Pyrénées. C'est comme une apothéose de la *Chanson*. Il y a 100 000 hommes de chaque côté mais, comme dans Homère, ces affrontements donnent lieu à des duels personnels qui montrent la valeur des chevaliers. Tombés de leur cheval, Baligan et Charlemagne s'affrontent à pied dans un duel dans

lequel le vieil empereur commence à avoir le dessous. L'archange Gabriel vole à son secours : « *Charles que t'arrive-t-il ? Reprends courage !* » L'empereur se redresse et terrasse son adversaire.

La mort d'Aude

La *Chanson* pourrait s'arrêter sur ce final qui résume toute l'action, mais Charles rentre à Aix-la-Chapelle, ramenant le traître Ganelon, qui sera écartelé à quatre chevaux.

La belle Aude, sœur d'Olivier, le compagnon de Roland, vient demander à Charles

où est le chevalier qui lui avait promis le mariage.

En pleurant, Charles lui avoue la mort de Roland et, pour tenter

« Il a offert à Dieu son gant »

de la consoler, lui dit qu'il la donnera en mariage à son fils Louis, qui héritera de l'Empire. Mais Aude ne veut pas d'autre mari : « *Ne plaise à Dieu, ni à ses saints, ni à ses anges, qu'après Roland je demeure vivante !* » Elle perd la couleur, tombe aux pieds de Charlemagne : elle est morte ! Dieu ait pitié de son âme ! »

Charlemagne apprend alors par l'archange Gabriel qu'il doit repartir pour défendre des chrétiens menacés en Orient. Il s'écrie alors : « *Dieu ! que peineuse est ma vie.* » C'est sur cette « lamentation » que se termine la *Chanson* déclinée par Tuoldus.

Défense de la vraie foi

Les thèmes principaux de l'histoire des Francs : loyauté, respect du bon droit, courage devant l'ennemi et défense de la vraie foi, y sont inscrits. On voit l'empereur, au moment de la grande confrontation, dire à ses preux : « *Vous savez que nous avons avec nous le bon droit !* » tandis que le musulman Baligan dit à ses chevaliers : « *Je vous promets des richesses, des terres et des femmes.* » Comme dans Homère, les ennemis ont chacun leur dignité et sont fiers et courageux mais, ce qui est le propre de *La chanson de Roland*, c'est que les camps sont délimités par la défense de la vraie foi par Charlemagne et le culte des idoles par Baligan ou Marsile. ♦

Jacques Trémolet de Villers



LES BELLES FIGURES DE L'HISTOIRE

Découvrir
la vie des héros
et des aventuriers
spirituels
depuis 2000 ans

SAMEDI 24 FÉVRIER
à 11h
« Sainte Thérèse d'Avila »
(rediffusion)

Présenté par Aymeric Pourbaix,
avec Véronique Jacquier

À regarder à la télévision
ou sur www.cnews.fr

Replays disponibles sur le site

LIVRES

► **Le Dernier Fleur d'Henri Matisse**

Philippe Verdin,
Les éditions du Cerf, 224 pages, 17 €.



En 1971, paraît un livre d'Aragon, curieusement intitulé: *Henri Matisse, roman*. Livre touffu, au titre étonnant, où le poète confronte son art à celui du célèbre peintre, dont il brosse le portrait. Il y apparaît un nom, Monique Bourgeois, en religion Sœur Jacques-Marie, qu'Aragon décrit comme « un personnage de roman ». C'est l'histoire de cette « pétulante » dominicaine

que poursuit ici le Frère Philippe Verdin, un autre dominicain, dans un style aussi allègre que cette enjouée religieuse. Comment, avant d'entrer dans les ordres, elle entra d'amitié dans la vie de Matisse, voilà ce que l'on y apprend. Comment sa présence joyeuse rendra le goût de la vie au vieux maître malade, séduit aussi par sa simplicité et sa profondeur spirituelle. Comment, surtout, la jeune religieuse le conduisit à faire le clair sur sa foi au point qu'il offrit à Dieu son chef-d'œuvre, la chapelle du Rosaire de Vence: assurément une belle histoire, lumineuse, enluminée par Philippe Verdin.

Fabrice Madouas

► **Après la chrétienté**

Ouvrage collectif,
Contretemps, 490 pages, 24 €.



Une croix dressée, étonnamment lumineuse, dans les décombres d'un édifice dévasté par le feu: celle du chœur de Notre-Dame de Paris, juste après l'incendie du 15 avril 2019. La couverture de cet ouvrage, qui rassemble les Actes de la XXII^e Université d'été de Renaissance catholique, résume parfaitement son constat: un champ de

ruines mais une Croix, toujours glorieuse, qui semble braver l'adversité des temps comme un « signe de contradiction » – c'est d'ailleurs le titre de la première partie du livre. Il y aurait en effet bien des raisons de perdre espoir: la banalisation de l'avortement, la promotion de l'euthanasie, la décomposition des familles... Mais peut-on se résigner à ces maux, corrélés à la déchristianisation de la société? Et si l'on ne s'y résout pas, comment refaire un monde chrétien?

C'est bien le propos de ce livre, et des intervenants à cette Université d'été dont on conviendra qu'ils ne sont pas d'un tempérament à baisser les bras: l'abbé Claude Barthe, l'abbé de Tanoüarn, Michel de Jaeghere, François-Xavier Bellamy, Guillaume de Thieulloy... parmi d'autres. Allons à la conclu-

sion, tirée par Jean-Pierre Maugendre, dont l'intervention souligne, dès son début, que les premiers chrétiens ont enduré trois siècles de persécutions avant l'édit de Milan (313) leur reconnaissant le droit de pratiquer leur culte: « Pour résister à ces entraînements mortifères, il est indispensable de disposer de points d'ancrage: paroisses, familles, écoles, communautés religieuses... » car « nous sommes faits pour vivre notre temporel en chrétienté », disait Jean Madiran. Mais il ne suffira pas de « bâtir des espaces de liberté », écoles, universités, médias, groupes de réflexion ou de prières. Il faudra aussi « former les cadres vers lesquels se tourneront les peuples » quand le moment viendra, car « la dissidence d'avec le mensonge doit rester un statut provisoire ». Un ouvrage à lire pour préparer la relève. **F. M.**

► **Devenir missionnaire sans bouger de chez soi**

Corentin Dugast,
Éditions Salvator, 192 pages, 17 €.



Rien ne prédisposait Corentin Dugast à écrire un livre sur la mission. D'une famille modeste indifférente à la religion, il trouve la foi à 19 ans par l'intervention d'une religieuse rencontrée lors d'un voyage humanitaire à Jérusalem. Lui tendant une Bible et un chapelet, elle l'exhorte: « La médiocrité ou la sainteté! » Il choisit la sainteté. Et brûle depuis lors pour l'apostolat.

Pendant dix ans, ce passionné de Jésus cherche partout: dans les livres, les rencontres et la prière – dans laquelle il plonge jusqu'à désirer entrer en chartreuse. Après un an au séminaire de la Castille, la vie laïque l'emporte. L'évangélisation demeure. Les Œuvres pontificales missionnaires, le Congrès Mission, Fraternité européenne, ce laïc s'engage. La source de son audace? « Tout le monde doit savoir! La vie avec le Christ est un tel cadeau qu'il faut le partager à tous, tout le temps, sans se ménager. » Heureux témoin de la miséricorde sur sa propre vie et autour de lui, il sait que « Dieu peut tout », même « venir à bout de toutes les peines ».

Sa joie irradie ce premier essai au titre provocateur. Sa promesse, « devenir missionnaire sans bouger de chez soi », est tenue au fil des pages. L'auteur appelle les chrétiens à la prière, pour changer efficacement la face de la Terre. Alors le désert avec Dieu n'est plus une punition mais devient un lieu de mission. Corentin Dugast réveille le contemplatif qui, parfois, sommeille en nous. Il rappelle inlassablement les quelques mots qui le transpercèrent quelques années plus tôt: il y a un choix à poser ici-bas entre la vie et la mort, entre la médiocrité et la sainteté. ♦

Ambroise Dumont

Depuis 5 ans, la générosité de Louise
est encore bien vivante.



Avec le legs, vous pouvez continuer
à aider les plus démunis.

Renseignements sur fondation-abbe-pierre.fr/legs



FONDATION
Abbé Pierre

Être humain !

EUTHANASIE

LA LOI FONDAMENTALE

Le débat sur l'euthanasie, ouvert à l'initiative d'Emmanuel Macron, souffre d'une étrange anémie. Tout se passe comme si les choses étaient pliées, conformément à un certain sens de l'histoire obligatoire et d'un progrès irréversible. Pourtant, les premiers habilités à donner un avis motivé, c'est-à-dire les soignants, sont massivement opposés à ce qui va à l'encontre de leur expérience quotidienne, c'est-à-dire les soins à porter aux

personnes en fin de vie et non leur mise à mort. L'écrivain Michel Houellebecq a parlé un peu dans le désert, lorsqu'il a formulé son avertissement solennel : « *Lorsqu'un pays, une société, une civilisation, en vient à légaliser l'euthanasie, il perd à mes yeux tout droit au respect. Il devient dès lors non seulement légitime, mais souhaitable, de le détruire afin qu'autre chose – un autre pays, une autre société, une autre civilisation – ait une chance d'advenir* » (*Le Figaro*, 5 avril 2021).

Le romancier parle au nom de la sagesse la plus antique de l'humanité, exprimée notamment dans le serment d'Hippocrate. Et un Alain Finkielkraut l'écoute avec attention, notamment lorsqu'il met en cause le truisme le mieux en cours : « *mourir dans la dignité* ».

Cependant, dans son dernier essai *Pêcheur de perles*, qui offre toutes les qualités de la culture et de l'élégance, le philosophe tient à marquer son désaccord, en vertu d'une obsession qui le tient depuis longtemps : « *Être vivant jusqu'à ma mort.* » C'est-à-dire pouvoir



Moïse et les tables de la loi, Raphaël, musée de l'Ermitage, Saint-Petersbourg, Russie.

vivre jusqu'au bout en pleine conscience et ne pas devenir un mort vivant. Grave objection, on en convient. Mais légitime-t-elle une transgression aussi décisive de la Loi au sens le plus fort du terme ?

Une loi qui surplombe l'humanité

Nos confrères du mensuel *L'incorrect* l'ont invité à en débattre avec Pierre Manent, dont on sait les fortes convictions intellectuelles et religieuses. Cela nous vaut un débat de très haute tenue. À Alain Finkielkraut qui lui redit son désarroi de subir un éventuel état de destruction mentale, il revient sur la Loi – avec une majuscule –, notion fondamentale qui surplombe notre humanité :

« *On peut l'appeler Loi de Dieu, Loi de la Nature ou Loi de la Raison, en tout cas c'est une loi que les hommes n'ont pas faite.*

Et si, par ailleurs, dans leur vie sociale et politique, les hommes peuvent se donner à eux-mêmes la loi, s'ils ont cette dignité, c'est justement parce qu'il y a une Loi supérieure qu'ils ne se sont pas donnée. » Et encore : « *Si les hommes ne peuvent pas faire ce qu'ils veulent des autres et d'eux-mêmes, c'est*

parce qu'il y a une Loi qui le leur interdit. Une Loi qui se décline dans les commandements du Décalogue. L'injonction progressiste nous commande, au nom de l'humanité, de sortir de ce qui constitue notre humanité. Sans se rendre compte qu'en abandonnant ou affaiblissant la Loi fondamentale, le pragmatisme tant vanté se retrouve sans principe de direction. »

Alain Finkielkraut répond que, pour sa part, il ne s'agit pas de porter atteinte au : « *Tu ne tueras pas.* » Il ne s'agit pas de tuer mais « *d'aider à mourir quand on ne peut strictement rien faire d'autre* ». Mais les cas d'exception qu'il met en évidence justifient-ils une législation qui s'oppose à la Loi fondamentale, au risque de provoquer une extension continue de l'exception ? C'est d'ailleurs ce que l'on observe dans les pays qui ont légalisé l'euthanasie. Sous les lois d'exception, en fait, tout devient possible. Pierre Manent le souligne : « *Si ces conditions désolantes, déchirantes, poignantes sont pensées sous la rubrique de la vie indigne d'être vécue, alors la pente nous entraînera vers la diffusion du sentiment d'indignité chez tous ceux dont la vie est en quelque sorte diminuée.* »

À ce propos, j'ai reçu la confiance d'un ami qui a assisté, des années durant, son frère qui, selon les critères actuels de la dignité et de l'indignité, aurait été privé de ses dernières années d'existence. Malgré la charge considérable, morale notamment, de la garde du frère, il a persisté jusqu'au bout, persuadé que son aide était la preuve ultime qu'il était aimé jusqu'au bout de la nuit. ♦

Sous les lois d'exception, tout devient possible

Offrez un cadeau pour toute l'année avec



4 mois offerts

- ✓ J'éveille et nourris ma curiosité
- ✓ J'apprends et je partage au quotidien



12 NUMÉROS/AN



BON D'ABONNEMENT RÉSERVÉ AUX LECTEURS DE ÇA M'INTERESSE

ABONNEMENT DE 12 MOIS (12N^{OS} PAR AN)

39€90 au lieu de 58,60€
soit 18,70€ d'économie

4 mois offerts

Retrouvez toutes nos offres d'abonnement sur www.prismashop.fr

Je choisis mon mode de paiement :

EN LIGNE SUR PRISMASHOP

-5% supplémentaires

Directement via l'url suivante :

www.prismashop.fr/CAMSF23



Traitement immédiat de votre commande



Un paiement sécurisé



Version digitale offerte + ses archives

PAR COURRIER

M^{me} M. (Obligatoire**)

Nom** :

Prénom** :

Adresse** :

CP** : [] [] [] [] Ville** :

Je joins un chèque de 39,90€ à l'ordre de Ça M'intéresse à renvoyer sous enveloppe affranchie à :

Ça M'intéresse - Service Abonnement - 62066 ARRAS CEDEX 9

PAR TÉLÉPHONE

0 826 963 964

Service 0,20 € / min + prix appel



CAMSF23

*Par rapport au prix kiosque + frais de livraison. **Informations obligatoires, à défaut votre abonnement ne pourra être mis en place. (1) Abonnement automatiquement reconduit à l'échéance. Le Client peut ne pas reconduire l'abonnement. PRISMA MEDIA informera le Client par écrit dans un délai de 3 à 1 mois avant chaque échéance de la faculté de résilier son abonnement à la date indiquée, avec un préavis avant la date de renouvellement. À défaut, l'abonnement à durée déterminée sera renouvelé pour une durée identique. Le prix des abonnements est susceptible d'augmenter à date anniversaire. Vous en serez bien sûr informé préalablement par écrit et aurez la possibilité de résilier cet abonnement à tout moment. Délai de livraison du 1er numéro, 8 semaines environ après enregistrement du règlement dans la limite des stocks disponibles. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par PRISMA MEDIA à des fins de gestion des abonnements, fidélisation, études statistiques et prospection commerciale. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez consulter les mentions légales concernant vos droits sur les CGV de prismashop.fr ou par email à dpo@prismamedia.com. Offre réservée aux nouveaux abonnés de France métropolitaine. Photos non contractuelles. Les archives numériques sont accessibles durant la totalité de votre abonnement.

Télévision

Mardi 27 février - KTO

21.40 Carlo Acutis, missionnaire 2.0

Documentaire (53 min). **T**

Surnommé le « Geek de Dieu » ou encore le « Pier Giorgio Frassati du XXI^e siècle », Carlo Acutis, visage rond et yeux rieurs, est un jeune garçon comme les autres, fils unique d'une famille aisée de Milan peu pratiquante. Le déclic pour sa foi rayonnante se fait le jour de sa première communion. Le goût de la messe quotidienne, conjuguée à sa passion pour l'informatique, fait de l'adolescent le « cyber apôtre » le plus zélé de l'univers. Pour Carlo, chacun est fait pour aimer Dieu et L'aimer, c'est venir à la source et au sommet de toute vie chrétienne : l'Eucharistie, « [s]on autoroute pour le Ciel », disait-il. Sa vidéo sur les miracles eucharistiques se propage dans le monde entier. Et Rajesh,



© KTO

l'employé de maison des Acutis, souligne que Carlo est le meilleur des catéchistes, qui l'a fait passer de l'hindouisme au catholicisme. Un mystique éthéré loin de la détresse du monde réel ? Pas du tout ! avec son argent de poche, Carlo achète des sacs de couchage pour les SDF lors de ses maraudes. Bref, la bonté incarnée pour le pionnier de la cyber évangélisation, hélas emporté par une leucémie à 15 ans. Carlo est béatifié en octobre 2020 à Assise, après le miracle de la guérison d'un enfant brésilien par son intercession. Ce portrait du modèle de la jeunesse est à voir sans modération. **Louise de Maucombe**

Mercredi 28 février - Ciné+Famiz

16.10 Astérix aux Jeux olympiques



© 2007 Pathé Renn. Production

Comédie de Frédéric Forestier (2008) avec Gérard Depardieu, Clovis Cornillac et Alain Delon (117 min). **T**

Par Toutatis, la nouvelle mission d'Astérix et Obélix s'annonce périlleuse : le Gau-

lois Alafolix et la princesse grecque Irina sont amoureux. Jusqu'ici tout va bien. Mais la belle est promise au fils de Jules César, Brutus, aussi sot que machiavélique. Ce dernier accepte le défi lancé par Alafolix : le vainqueur des Jeux olympiques obtiendra la main d'Irina. Les deux héros s'inscrivent aussitôt pour aider leur ami et compatriote à l'emporter.

♥♠ Même si la fin est prévisible, on s'amuse dans ce feu d'artifice d'effets spéciaux avec des moyens presque aussi impressionnants que dans *Ben Hur* ou *Gladiator*... toutes proportions gardées ! Mention spéciale pour Alain Delon en Jules César, très à l'aise pour tourner en autodérision son ego surdimensionné autant que celui du personnage. Quant à Brutus, sa veulerie est bien traduite par le jeu de Benoît Poelvoorde. Mais cet opus n'égale pas *Mission Cléopâtre* d'Alain Chabat par la finesse des dialogues et des anachronismes. Et souffre de l'absence de Christian Clavier en Astérix et de Claude Rich en Panoramix.

♥ Si l'humour est parfois primaire, le film reste fidèle à l'esprit bon enfant de Goscinny. **L. M.**

Lundi 26 février - TF1 Séries Films

21.00 Troie

Péplum de Wolfgang Petersen (2004) avec Brad Pitt, Orlando Bloom, Eric Bana et Diane Kruger (163 min). **GA**



© 2004 Warner Bros. Entertainment Inc.

1250 av. J.-C. Ménélas, roi de Sparte, va chercher l'aide de son frère Agamemnon pour ramener sa femme, Hélène, enlevée par les Troyens. Agamemnon fédère toutes les troupes grecques, comptant sur le courage d'Achille et les ruses d'Ulysse pour l'aider à prendre Troie et reconquérir la belle Hélène.

♥♠ Bien que fondé sur *L'Iliade*, le film est loin de l'histoire originale. Les dieux qui ponctuent le récit du poète ont hélas disparu. Reste, néanmoins, un bon divertissement, qui contient cependant des scènes violentes **P.L.**

ÉMISSIONS RELIGIEUSES

France 2

Dimanche 25 février

11.00 Messe en direct.

l'église Saint-Jean-Baptiste à Saint-Jean-le-Thomas, dans la Manche.

CNews

Samedi 24 février

11.00 Les belles figures de l'Histoire.

« Sainte Thérèse d'Avila » (rediffusion).

Dimanche 25 février

13.00 En quête d'Esprit.

« IVG : que dit l'Église ? », avec Cécylia Rançon, Sylvie Lepetit et Lucie Pacherie.

KTO

Samedi 24 février

20.35 Lumière intérieure. Tareek.

Dimanche 25 février

10.30 Messe en direct du sanctuaire de Lourdes.

Lundi 26 février

20.35 Documentaire.

J'étais en prison et vous m'avez visité.

Mardi 27 février

20.35 Conférence.

Prostitution, traite des êtres humains, du piège à la libération, quel chemin ?

Mercredi 28 février

20.35 Documentaire.

La chapelle Sixtine, le chef-d'œuvre de Michel-Ange.

Jeudi 29 février

20.35 Documentaire.

Mère Yvonne-Aimée de Malestroit.

Vendredi 1^{er} mars

20.35 En débat.

L'agriculture et l'écologie.

T : Tout public
J : Adolescents
GA : Grands adolescents
A : Adultes
Ø : Scène nocive
♥ : Élément positif
♠ : Élément négatif



“ Un grand merci pour la richesse de chaque numéro qui nourrit notre foi, notre espérance, notre charité. Jean ”

“ Vos articles sont pertinents et cela m'aide à mieux comprendre le monde d'aujourd'hui ! Sylvie ”

“ Merci pour la qualité de vos articles dans l'amour de la France et de Dieu. Marie-Ange ”



Soutenez France Catholique ABONNEZ-VOUS !

JE M'ABONNE !
(OU J'OFFRE UN ABONNEMENT)

- 1 AN À 55 €**
- 2 ANS à 110 €**
- 3 mois à 15 €**

** France métropolitaine uniquement, pour les DROM-COM, surtaxe aérienne en plus 18,30 €.

Vous pouvez vous abonner sur le site Internet

◆ france-catholique.fr/abt

Ou nous contacter par téléphone :

◆ 01 44 54 22 64

Ou par mail :

◆ abo@france-catholique.fr

À retourner, accompagné d'un chèque à l'ordre de France Catholique, à : France Catholique
21, rue de Varize - 75016 Paris

L'abonnement inclut le journal papier et numérique

Adresse où France Catholique doit être envoyé :

M.M^{me} M^{me} M^{lle} M. Père Sœur Frère

Nom / prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Adresse Internet :

J'abonne un tiers, je souhaite être relancé(e) pour le réabonnement.

Mes coordonnées :

VOUS SOUHAITEZ SOUTENIR FRANCE CATHOLIQUE ? ABONNEMENT SOUTIEN : 100 € / DONATEUR : 250 € / BIENFAITEUR : 500 €.

Abonnements à l'étranger – 70 € [virement bancaire, nous contacter]

Vos données collectées dans le cadre de ce formulaire d'abonnement seront traitées par La Société des Éditions du Point du Jour agissant en qualité de responsable du traitement. Ce traitement a pour finalité la gestion de votre abonnement au journal France Catholique. Par ailleurs, vous pouvez, si vous le souhaitez, mentionner votre qualité de « Père », « Sœur » ou « Frère » dans ce formulaire. Ce traitement de données est fondé sur votre consentement que vous pouvez retirer à tout moment. Afin de matérialiser votre accord concernant ce traitement, vous devez cocher la case ci-dessous :

J'accepte que la Société des Éditions du Point du Jour collecte ma civilité religieuse (Père / Sœur / Frère).

Pour retirer votre consentement et exercer vos droits d'accès, de rectification sur les données erronées vous concernant, et, dans les cas et limites prévus par la réglementation, d'opposition, de suppression de certaines de vos données, d'en faire limiter l'usage ou de solliciter leur portabilité en vue de leur transmission à un tiers mais également (pour les personnes résidant en France) de définir le sort de vos données après votre mort, adressez-vous à contact@france-catholique.fr. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles, reportez-vous à la notice présente sur notre site internet france-catholique.fr/Conservation-des-donnees.html. Le journal ne rembourse pas les abonnements interrompus du fait de l'abonné. Le journal compte 45 numéros par an.

“ LA PEINE DE MORT EXISTE ENCORE

La semaine dernière, on a célébré l'homme qui avait supprimé la peine de mort pour les criminels. Mais alors, pourquoi ne l'a-t-on pas abolie aussi pour les bébés innocents ?



J'ai réussi à me frayer un passage jusque dans la grande cour carrée au bout de laquelle il y a une église surmontée d'un dôme tout doré. Je me suis caché derrière un pilier et j'ai observé. Un grand portrait d'un vieux monsieur dominait la colonnade. On a apporté un cercueil et il y a eu de grands discours. J'ai compris que c'était un homme important. J'ai même compris qu'on prévoyait ensuite de l'amener dans la grande église Sainte-Geneviève que les Parisiens appellent le Panthéon, surmontée d'une croix mais où, dedans, il n'y a aucun saint et ni aucun martyr, mais des

En me promenant dans Paris, je me suis retrouvé sur l'esplanade des Invalides. Il y avait beaucoup de monde, des voitures noires qui passaient les grilles et plein de gens en uniformes qui entraient ; ça ressemblait bien aux grands défilés que j'avais connus à Rome quand César traversait la Via Sacra, au retour d'une victoire, ou quand on enterrait un sénateur.

tombeaux où reposent des gens célèbres dans une ambiance froide et silencieuse, sans âme pour moi qui suis habitué à la piété des basiliques romaines autour des tombes des martyrs. Quand je suis rentré à la maison, j'ai demandé à Papa de m'expliquer ce qu'avait fait ce vieux monsieur pour lequel on faisait tellement de cérémonies. Il m'a expliqué que c'était lui qui avait supprimé la peine de mort en France. Plus

J'aime trop les bébés pour les voir mourir injustement

de guillotine. Plus de couperet. Plus de mise à mort. Ça aurait été bien si ce monsieur avait vécu à Rome au temps de Néron ou de Dioclétien ! Saint Paul n'aurait pas eu la tête tranchée et saint Laurent n'aurait pas fini sur son grill !

Bien plus de bébés sacrifiés que de condamnés à mort

C'est bien, même très bien, de ne pas condamner un homme à mort, mais je me suis demandé alors pourquoi cet homme ne s'était pas opposé en même temps à ces meurtres invisibles des petits bébés dans le ventre de leur mère. Pourtant, à l'époque où il empêchait que des accusés soient condamnés à la peine capitale, il y avait bien plus de bébés sacrifiés. En 25 ans, seulement 61 personnes avaient été condamnées à mort alors que, dans la même période, il y avait déjà au minimum 300 000 avortements par an. Est-ce donc un aveuglement, une mascarade, ou le fruit d'un lobby (dont je vous parlerai la semaine prochaine) ? J'ai même appris par Papa que, dans l'entourage proche de ce vénérable monsieur, il y avait des militants pour promouvoir, jusque dans la loi, ces meurtres répétés et journaliers. Mais c'est vrai qu'un bébé, ça fait moins de bruit qu'une audience au tribunal !

Des morts injustes

Moi, j'aime trop les bébés pour les voir mourir aussi injustement et aussi légalement. J'ai entendu le pape François dire, il y a quelques jours : « *L'avortement, c'est plus qu'un problème, c'est un meurtre. Celui qui pratique un avortement, tue.* » C'est clair, non ? Alors, je ne comprends pas pourquoi ceux qui, aujourd'hui aux Invalides, honorent celui qui a supprimé la peine de mort n'en ont pas profité pour rappeler qu'un bébé prisonnier dans le ventre de sa maman avait autant le droit de vivre qu'un prisonnier dans sa cellule. C'est mon avis. ♦

RADIO MARIA
FRANCE

À écouter sur le site Internet, sur radio Internet, DAB+, et sur smartphone avec l'application « Radio Maria Play ».

Chaque jeudi à 14 h 35, retrouvez la rédaction de France catholique, avec Constantin de Vergennes, pour vous faire découvrir le journal en avant-première.

radiomaria.fr - tél. : 04 94 20 30 88

SVRSVM · CORDA

GERSON
École - Collège - Lycée

Gerson, établissement catholique à Paris, recherche pour la rentrée de septembre 2024, des professeurs d'Anglais, d'Arts Plastiques, d'EPS, d'Espagnol et de Sciences-Physiques avec de solides compétences académiques et éducatives. Notre ambition est de former les esprits et les cœurs des élèves qui nous sont confiés, d'élever leur âme. Pour cela, nous souhaitons que les enseignants insufflent un sens de l'exigence, assorti à une volonté d'accompagner les élèves. Merci d'adresser vos C.V. à l'adresse mail suivante : recrutement@gerson-paris.com



© PIERRE POSCHADEL - CC BY-SA 3.0

NOTRE-DAME DE POISSY (78)

LA COLLÉGIALE DE SAINT LOUIS

Louis IX, qui y fut baptisé en 1214, restera toujours très attaché à Notre-Dame de Poissy.

En 1200, le château de Poissy, qui était alors tout proche de la collégiale Notre-Dame, est donné par Philippe Auguste à son fils, le futur Louis VIII le Lion, à l'occasion de son mariage avec Blanche de Castille. C'est dans ce château que naîtra Louis IX, le 25 avril 1214. Monté sur le trône de France douze ans plus tard (sa mère, Blanche, assurera la régence jusqu'à sa majorité), Saint Louis restera toute sa vie fidèle à cette collégiale, où il a été baptisé. Il signera même ses lettres « *Louis de Poissy* », pour signifier que le lieu de son baptême est plus important que son titre. En effet, pour le roi, le baptême est le plus grand de tous « *les honneurs et dignités mondaines* ».

impossible à narrer! », écrit-il dans ses notes préparatoires. Mais on ne conçoit pas à l'époque la restauration comme aujourd'hui : Viollet-le-Duc refait presque tout à neuf et innove, allant jusqu'à supprimer tous les éléments antérieurs au XII^e siècle! Un choix qui lui vaudra bien des critiques... ♦ **Paul Laurent**

À NE PAS MANQUER



© REINHARDHAUKE - CC BY-SA 3.0

La collégiale de Poissy abrite un groupe sculpté en calcaire représentant la Mise au tombeau. Mentionné pour la première fois en 1522, le groupe reprend les codes de la Renaissance italienne.



© PIERRE POSCHADEL - CC BY-SA 3.0

La statue Notre-Dame de Poissy est l'œuvre d'Anne de Rochechouart de Mortemart, duchesse d'Uzès. Elle date de 1892.

Une restauration contestée

Eugène Viollet-le-Duc est chargé de la restauration de l'édifice à partir de 1844. Mais d'autres architectes sont passés par là depuis la Révolution. « *Tous ces travaux ont été exécutés avec une grande négligence et de si mauvais matériaux qu'aujourd'hui ces parties restaurées sont presque aussi ruinées que les vieilles constructions... C'est horrible,*

Autres sanctuaires

- Collégiale Notre-Dame à Mantes-la-Jolie. Pèlerinages les 25 mars, 31 mai, 15 août et 8 décembre.
 - Église Notre-Dame-de-l'Assomption à Chatou. Pèlerinage le 25 mars.
 - Chapelle Notre-Dame-de-Pitié à Osmoy. Pèlerinage le 1^{er} dimanche de septembre.
 - Statue Notre-Dame Consolatrice des Affligés au Perray. Pèlerinage le 2^e dimanche d'octobre.
 - Église Notre-Dame-du-Chêne à Viroflay. Procession au chêne de la Vierge le 8 décembre.
 - Notre-Dame-des-Armées à Versailles.
- Liste non exhaustive

“ QUAND LA VIERGE INTERCÈDE RÉMI, « NOUVEAU LAZARE » ”

Dans la collégiale se trouve la plaque tombale de Rémi Hénault, présenté comme un « nouveau Lazare ». Après avoir trouvé la mort, Rémi n'est pas jeté dans la fosse commune, son fils refusant d'admettre sa mort. Après avoir prié la Vierge, le fils obtient la résurrection du père. Rémi Hénault vivra trente ans de plus, jusqu'en 1630.

Un sanctuaire marial vous est cher ? Envoyez-nous les informations (histoire, photos, ex-voto...) au 21, rue de Varize 75016 Paris / contact@france-catholique.fr

DES MAINS EN OR



DES LE 30 JANVIER
SEULEMENT SUR

CANAL+